

*Femmes, Gouvernance endogène  
et Prévention des conflits  
en Afrique de l'Ouest*

Atelier de travail organisé par  
le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE

Niamey (Niger), 26 au 28 avril 2006

**Tome 2 ♦ Documents de travail**

SAH/D(2006)562 Annexes

**Octobre 2006**

Le Seine Saint-Germain  
4, Boulevard des Îles  
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX  
Tél. : +33 (0) 1 45 24 89 87  
Fax : +33 (0) 1 45 24 90 31  
<http://www.oecd.org/sah>

Adresse postale :  
2 rue André-Pascal  
75775 Paris Cedex 16



## **Atelier**

« Femmes, Gouvernance endogène et Prévention des conflits  
en Afrique de l’Ouest »

Cet atelier a été l’occasion de la mise en place du  
Groupe des Femmes d’Afrique de l’Ouest.

### **Tome 2 ♦ Documents de travail**

La compilation des documents a été réalisée par

**l’Unité Gouvernance, Dynamique des Conflits, Paix et Sécurité**

**Chef d’Unité, M. Massaër Diallo,**  
[Massaer.diallo@oecd.org](mailto:Massaer.diallo@oecd.org)

**Chargée de Programme, Mme Gwénola Possémé-Rageau,**  
[Gwénola.posseme-rageau@oecd.org](mailto:Gwenola.posseme-rageau@oecd.org)

**Stagiaire, Mlle Bintou Ba**  
[SAH-Consultant1@oecd.org](mailto:SAH-Consultant1@oecd.org)



## Liste des documents

### INTRODUCTION

1. **Intervention de M. Mangoné NIANG**, Directeur du Centre d'Etudes linguistiques et historiques par la Tradition orale (CELTHO/UA) 8
2. **Intervention de M. Adamou MAHAMAN BATOURE**, Secrétaire général du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, République du Niger. 10

### PREMIERE SESSION : ETAT DES LIEUX : QUELS SONT LE ROLE ET LES RESPONSABILITES DES FEMMES DANS LA GOUVERNANCE ET LA PREVENTION DES CONFLITS EN AFRIQUE DE L'OUEST ?

1. **Communication introductive**, par Mme Bembello Fatoumata Agnès Diaroumeye, Sociologue (Niger). 14
2. **Rappel des principaux instruments juridiques et mécanismes sur les femmes dans la prévention des conflits**, par Mme Juliette Khady Sow, Juriste (Sénégal) 22

### DEUXIEME SESSION : CONSOLIDATION DU GROUPE DES FEMMES

### TROISIEME SESSION : EXPERIENCES DE PREVENTION, DE MEDIATIONS ET DE RESOLUTION DES CONFLITS EN AFRIQUE DE L'OUEST

1. **Expériences au Niger**, par Mme Aichatou BEN WAHAB, Présidente de la coalition des femmes nigériennes contre la guerre (CFNCG). 28
2. **Expériences au Mali**, par Mme Bintou SANANKOUA, Collectif des du Mali (COFEM). 31
3. **Expériences en Casamance au Sénégal**, par Mme Seynabou MALE. 37
4. **Expériences en Guinée Bissau**, par Mme Macarai BARAI, Coordinatrice, Citoyenne de Bonne volonté .39
5. **Expériences en Côte d'Ivoire**, par Mme Salimata PORQUET, Présidente et Mme Françoise Kaudjhis OFFOUMOU, Vice présidente, Organisation des Femmes d'Eburnie pour la Paix (OFEP). 47



---

## INTRODUCTION

---

- **Intervention** de M. Mangoné NIANG, Directeur du Centre d'Etudes linguistiques et historiques par la Tradition orale (CELTHO/UA).
- **Intervention** de M. Adamou MAHAMAN BATOURE, Secrétaire général du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, République du Niger.

**Intervention de Mangoné NIANG,  
Directeur du CELHTO**

*Monsieur le Secrétaire Général,*

*Monsieur le Chef de l'Unité « Gouvernance, Dynamiques des Conflits, Paix et Sécurité » du  
Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest,*

*Mesdames les Participantes,*

*Messieurs les Participants,*

Il y a plusieurs siècles, des hommes et des femmes, épuisés par les conflits et la discorde, se sont réunis pour réfléchir sur de nouveaux modes de négociation et d'entente. C'était exactement en 1236 à Kangaba (actuel Mali), dans le cadre d'un territoire qui était, tant sur le plan sociologique que linguistique, un espace pluraliste. Leur concertation a permis d'élaborer l'un des premiers textes connus sur l'organisation de la cité dans la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest : *La Charte de Kurukan Fuga*. Ce document monumental – dont le Bureau de l'Union Africaine à Niamey a pu collecter et systématiser une version lors d'un atelier ayant regroupé des communicateurs traditionnels et modernes en Guinée (Kankan: 2 – 10 mars 1998) – est un exemple vivant, surgi des origines, de l'effort et de la volonté inlassables des peuples africains à restaurer la paix et la concorde après de longues périodes de crise et de tourmente.

On peut trouver, ailleurs en Afrique et dans le monde, des documents aussi significatifs et d'une telle ampleur. Ils invalident l'idée, souvent développée, que l'histoire est porteuse de faux espoirs ; que l'unanimité y était la seule règle ; que les rapports hommes/femmes y fonctionnaient sur le mode de l'exclusion et de la domination ; bref, qu'il n'y avait rien à attendre d'elle en matière de négociation sociale. Ils légitiment à l'inverse la démarche, initiée par le *Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest*, selon laquelle la solution des problèmes africains doit être impérativement recherchée à l'intérieur même des sociétés qui les produisent. Il suffit de revisiter l'histoire africaine pour trouver des enseignements positifs qui informent sur l'évolution, normale et négociée, des sociétés humaines ; il suffit de faire le procès des ruptures décisives pour voir les causes de la déraison sociale.

Certes, nous ne sommes pas dupes : nous connaissons bien les limites des médiations traditionnelles ou alternatives dans le règlement des conflits qui déchirent aujourd'hui l'Afrique. L'instrumentalisation politique, les recompositions identitaires, et les enjeux liés aux ressources naturelles, notamment le pétrole, sont autant de facteurs qui contribuent à renforcer les niveaux de discorde. Ils sont toujours, comme on peut le constater à chaque fois que nous ouvrons la radio ou regardons la télé, au cœur de notre actualité immédiate. Tous les Africains, qu'ils l'avouent ou qu'ils feignent de ne pas le reconnaître, souffrent de cette situation. C'est peut-être là, dans cette intimité malheureuse et désespérée, qu'il faut chercher les clés d'une refondation africaine ; là où s'impose également l'intervention de nouveaux acteurs, surtout des femmes dont on connaît le lourd tribut qu'elles payent en tant que victimes des violences irraisonnées de notre temps. Dans la mesure où les conflits persistent et exigent un coût humain et financier considérables, que la gouvernance enregistre de tels ratés que les bras nous en tombent, que le pouvoir politique n'est là que pour éliminer les pouvoirs qui devraient le mettre en équilibre, c'est qu'enfin le moment est venu pour nous, dans ce continent, de changer de culture politique. Le moment est venu de mettre un terme aux mystiques dévastatrices qui plombent l'Afrique.



Le moment est venu de comprendre qu'il n'y a pas d'homme providentiel : il n'y a que des hommes et des femmes qui se battent pour forger leur destin. Partout, ici et ailleurs, c'est ainsi que parle l'histoire. Si la *perte de sens* – à entendre comme mémoire défaite, déchéance de la valeur humaine, haine de soi et des autres – est au fondement de notre mal-être et de notre mal-devenir, la *restauration du sens* doit s'inscrire en projet majeur dans nos programmes politiques, économiques, sociaux et culturels. Il ne s'agit pas ici, loin s'en faut, de métaphysique, mais d'efficacité et de moyens durables d'action : il s'agit de bâtir une véritable stratégie de l'intégration africaine dans la paix et la concorde.

La Commission de l'Union Africaine a marqué, en des documents pertinents, la place qui doit désormais revenir aux femmes en Afrique. Elle a défini des objectifs, formulé des recommandations et même exigé le suivi de celles-ci. Elle a organisé, en son sein, la parité entre les hommes et les femmes. Dans la *Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique*, les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres de l'Union Africaine ont, après avoir réaffirmé leur « *engagement à poursuivre, à intensifier et accélérer (les) efforts pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes à tous les niveaux* », donné l'assurance de la « *pleine participation et représentation des femmes au processus de paix, y compris la prévention, la gestion et le règlement des conflits et la reconstruction post-conflit en Afrique...* ». La messe étant dite, il reste à nous tous, hommes et femmes, d'en ré-enchanter l'esprit en vue de le rendre opératoire.

A vous, surtout, mesdames et chères sœurs, de nous montrer, désormais, la voie à travers une approche originale et inédite ; à vous de nous donner un modèle sensuel et apaisé de la gouvernance ; à vous, de nous dire comment peut-on arriver, enfin, à tuer la guerre !

Je vous remercie.

**Allocution prononcée par Monsieur Adamou Mahaman Batoure, Secrétaire Général du Ministère de la Promotion de la femme et de la Protection de l'enfant (République du Niger) à l'occasion de l'ouverture de l'atelier**

*Mesdames et Messieurs les Représentants (es) des Organisations internationales,*

*Mesdames et Messieurs les Représentants (es) des ONG et Associations féminines,*

*Mesdames et Messieurs les Participants (es),*

*Chers Invités,*

Permettez-moi, tout d'abord, de vous adresser mes vifs remerciements pour avoir répondu présents à cette importante rencontre internationale.

Comme vous le savez, les femmes représentent la frange de la population la plus importante dans nos différents Etats.

En effet, de la Décennie de la Femme instituée par l'ONU entre 1975 et 1985 jusqu'à son évaluation en 2005 à New York, la question du Genre a pris une place de plus en plus importante dans les rencontres internationales sur le développement humain.

Dans ce domaine, l'un des actes politiques les plus marquants de ces dernières années a été le vote de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Je vous rappelle que cette résolution réaffirme, non seulement la nécessité de faire respecter les droits des femmes en tant victimes des conflits, mais également encourage les institutions, les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour la prévention, la gestion et le règlement des différends à faire en sorte que les femmes soient davantage représentées.

Au niveau de l'Union Africaine, le Protocole additionnel à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux Droits des Femmes en Afrique, met un accent particulier sur la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de la société.

*Mesdames, Messieurs,*

Les femmes ont droit à une existence pacifique et ont le droit de participer à la promotion et au maintien de la paix. Cette paix sans laquelle aucun idéal ne peut être atteint, aucun développement durable n'est possible.

C'est pourquoi, la présente rencontre organisée par le Secrétariat Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest sur le thème « Femmes, Gouvernance endogène et Prévention des conflits en Afrique de l'Ouest » vient à point nommé.

Je vous exhorte à faire un état de lieux exhaustif sur le rôle et les responsabilités des femmes en matière de gouvernance endogène et de prévention des conflits dans les pays de la CEDEAO et la Mauritanie.

*Mesdames et Messieurs,*

Conscient du rôle combien important que jouent les femmes dans le processus de développement, le Gouvernement de la République du Niger, conformément aux engagements internationaux auxquels il a régulièrement souscrit, a démontré sa volonté en prenant des mesures allant dans ce sens.

C'est ainsi que furent adoptées depuis 1996 la Politique Nationale de Promotion de la Femme et le 7 juin 2000, la loi 2000 – 008 instituant un système de quota dans les fonctions électives et nominatives.

Aujourd'hui, grâce à l'application de cette loi, des femmes occupent des hautes fonctions au sein des Institutions de la République.

Ainsi la présidence de la Cour Suprême et celle du Conseil Supérieur de la Communication sont confiées à des femmes. Au sein du Gouvernement, on compte six (6) femmes Ministres. Par ailleurs, six (6) femmes Ambassadeurs ont été nommées Ambassadrices.

A celles-là il faut ajouter : la Secrétaire Générale du cabinet du Premier Ministre, une Conseillère en Genre à la Présidence de la République et une autre au Cabinet du Premier Ministre. Des femmes siègent au même titre que les hommes à la Haute Cour de la Justice, au Haut Conseil des Collectivités et au Conseil Economique Social et Culturel.

Quant aux fonctions électives, suite aux élections législatives et municipales de 2004, il a été enregistré l'entrée de 14 femmes parlementaires sur 113 députés contre une seule sur 83 auparavant et 671 conseillères municipales.

Tout récemment, le Gouvernement a adopté le protocole additionnel à la Charte africaine des Droits de l'homme et des peuples, relatif aux Droits de la femme.

*Mesdames et Messieurs,*

Malgré ces résultats fort encourageants, des défis restent à relever tels que :

- L'amélioration de la représentativité des femmes dans les instances de prises de décisions à travers le renforcement de leurs capacités ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles des structures gouvernementales et non gouvernementales chargées de la promotion de la femme et du genre ;
- Une meilleure implication des femmes dans la Gouvernance endogène, la prévention et la gestion des conflits.

Pour finir, j'adresse mes remerciements à l'OCDE d'avoir choisi le Niger pour l'organisation du présent forum.

Je vous remercie.



# Première Session

---

## ETAT DES LIEUX : QUELS SONT LE ROLE ET LES RESPONSABILITES DES FEMMES DANS LA GOUVERNANCE ET LA PREVENTION DES CONFLITS EN AFRIQUE DE L'OUEST ?

---

1. **Communication introductive**, par Mme Bembello Fatoumata Agnès Diaroumeye, Sociologue (Niger).
2. **Rappel des principaux instruments juridiques et mécanismes sur les femmes dans la prévention des conflits**, par Mme Juliette Khady Sow, Juriste (Sénégal)

## **Quels sont les rôles et les responsabilités des femmes dans la gouvernance et la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest ?**

**Par Mme Agnès DIAROUMEYE BEMBELLO, Sociologue**

*Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Honorables participants,*

Tout d'abord, permettez-moi de remercier le SCSSAO de l'initiative qu'il a prise pour organiser la présente réunion sur le thème « Femmes, Gouvernance endogène et Prévention des conflits en Afrique de l'Ouest » d'une part, et d'avoir retenu le Niger pour la tenue des présentes assises, d'autre part. En fait, cet événement tombe à point nommé, précisément au moment où l'Assemblée Nationale du Niger a inscrit au programme de ses activités l'examen du Protocole Additionnel à la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux Droits de la Femme. En ce moment précis où, dans les milieux concernés, cette question soulève beaucoup d'émoi, beaucoup de passion pour décourager les femmes dans leurs attentes de voir chez elles, dans leur pays que leurs jeunes sœurs, que leurs filles peuvent prétendre aux mêmes droits que dans les pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Que la citoyenne nigérienne peut au même titre que ses sœurs de la sous-région, du continent et du monde bénéficier de ses droits en tant que Personne Humaine, en tant que citoyenne à l'intérieur de son pays et comme à l'extérieur.

A ce propos, je pense qu'aucune frilosité ne doit trouver de justification dans les reculades des femmes quel que soit le bord dont elles se réclament, ni des responsables politiques, pour appuyer et obtenir la levée des réserves faites tant à la CEDEF, qu'au Protocole additionnel à la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux Droits des Femmes. Cela, parce que nous sommes dans un pays où le chef de l'Etat n'a jamais failli dans la démonstration de son engagement et de sa volonté politique pour la cause des Femmes comme en témoigne la loi sur les quotas qui a aidé l'élection de 14 femmes Députées et la nomination de 6 femmes Ministres.

Compte tenu de la brièveté du temps pour traiter d'un sujet aussi vaste et important, nous traiterons du thème qui nous intéresse en procédant à un bref rappel des efforts des femmes africaines pour la promotion de leur statut dans la société. En effet, Pour cerner les rôles et les responsabilités des groupes humains dans une société, il faut inévitablement regarder du côté de leur statut car c'est le statut qui permet de définir le rôle et les responsabilités. Nous ne pensons pas qu'en matière de rôle dans la gouvernance endogène ou publique, il y ait une sexo-spécificité en tant que telle. Cependant les conditions de déploiement de ces rôles et des responsabilités qui s'y rattachent, peuvent être entraînées par un corpus de représentations culturelles rétrogrades. Ensuite, nous tenterons de traiter de quelques questions clés avant de présenter nos conclusions.

La rétrospective de la situation de la femme dans les différentes manifestations de la vie sociale conduit généralement à un constat d'inégalité entre le statut de la femme comparé à celui de l'homme. Cette inégalité traduit l'infériorité du statut de la femme au sein de la société considérée, qu'il s'agisse des pays industrialisés ou de l'Afrique. Un tel jugement trouve essentiellement son explication et sa rationalisation dans la vision véhiculée par les stéréotypes et les préjugés culturels. C'est ainsi que l'on entend souvent à propos des femmes et de la politique, des remarques du genre : « La politique, c'est un truc de mec » ; « Les femmes sont faites pour rester au foyer et élever leurs enfants » ; « La logique féminine est incompatible avec celle de la politique » etc. Quoi qu'il en soit, le monde contemporain se caractérise à ce propos, entre autres, par une culture de manque d'équité à l'endroit des femmes d'une part ; par l'absence presque généralisée de mesures efficaces susceptibles de corriger ces déséquilibres, d'autre part. En réalité, tout se passe comme si, toutes les sociétés

étaient condamnées irrémédiablement à vivre dans une culture d'impunité, d'injustice où c'est surtout la raison du « plus fort », en l'occurrence celle de l'homme, seule, qui prévaut. On comprend dès lors à quel point il est impérieux pour les femmes africaines de prendre toute la mesure de la situation pour s'intéresser plus sérieusement aux stratégies de changement d'une telle situation, en vue de la conception, de la mise en application de textes légaux, plus favorables à la sauvegarde de leurs intérêts. Par exemple, il devrait en être ainsi de la « Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes » pour toutes les femmes plus particulièrement pour toutes les Africaines quel que soit leur pays et quel que soit le bord dont elles peuvent se réclamer. En fait, qu'il s'agisse de parité ou de discrimination positive, ce qui doit compter le plus, c'est le respect irréversible du principe d'égalité, d'égalité des chances, d'égalité des opportunités d'avancement et de promotion des femmes.

Les stratégies pour y parvenir sont multiples. Les femmes doivent le comprendre et y travailler sans relâche. Qu'il s'agisse de la stratégie du genre, de l'intégration des Femmes au développement, du Féminisme ou de la parité, toutes ont leurs limitations, leurs avantages ; chaque groupe d'action devrait selon les lieux et les circonstances être en mesure de choisir en les couplant, pour agir efficacement et pouvoir atteindre la restauration des droits de la femme en tant que citoyenne.

Comme on peut le constater, les barrières qui entravent la voie des femmes en politique est pavée de pièges de toutes sortes, dont seule la détermination des femmes elles mêmes peut triompher. C'est pourquoi les femmes africaines évoquent de plus en plus, la nécessité de coordination de la défense de leurs intérêts à travers un mouvement panafricain. Cela renvoie quelque peu aussi au mouvement de l'Organisation Panafricaine des Femmes (OPF) qui avait comme objectif prioritaire la coordination de l'action des femmes africaines dans la perspective de la libération des pays africains du joug colonial. C'était donc la première fois, que les femmes africaines, avec l'appui des gouvernements de leur pays, dotés de partis uniques, anticipaient une action politique d'envergure. Ce faisant, elles avaient agi de manière politiquement solidaire avant même la création de l'OUA ! Maintenant que tous les pays africains ont accédé à la souveraineté internationale, ce sont les Africaines qui peuvent encore une fois décider et agir soit dans la perspective de la renaissance de l'OPF, soit pour la conception d'un mécanisme totalement nouveau, dont les objectifs devront renforcer le statut et le rôle des femmes en vue de la suppression des inégalités diverses dans les pays ; mais aussi, à l'échelle du monde. Cela implique, bien entendu, la solidarité entre les femmes de générations différentes, mais aussi, de cultures différentes en Afrique et dans le monde. La création de l'OPF et sa survie démontrent que les femmes africaines peuvent à nouveau relever le défi relatif à leur relation à la politique pour réussir un mouvement porteur des espérances des générations à venir notamment pour l'enrichissement de l'Afrique.

On ne saurait passer sous silence l'impact des actions conduites par les Nations unies depuis 1975 après l'année Internationale de la Femme et, l'espérance apportée ainsi à toutes les femmes du monde. Dans ce cas, également, l'apport des femmes africaines a été considérable puisque c'est le Plan d'Action Régional africain qui a largement servi de canevas au Plan d'Action Mondial de Mexico. Il faut reconnaître que depuis 1975, les femmes africaines n'ont jamais cessé en fait, d'adopter et faire entériner bon nombre de plans d'action et de programmes d'intégration des Femmes au développement qui n'ont jamais connu un début de mise en œuvre dans la plupart des pays. C'est du reste là, la pierre d'achoppement entre les prises de décisions et leur mise en œuvre dans les pays. On est en droit de s'interroger sur les possibilités de promotion effective du statut et du rôle des femmes en politique si rien n'est fait pour améliorer la plus grande maîtrise des enjeux et rendre plus inébranlable, leur engagement à conquérir de haute lutte, les droits qui sont les leurs au niveau les plus élevés.

C'est sous les auspices des Nations unies notamment, de la Commission Economique des Nations unies pour l'Afrique (UNECA) et avec l'appui des agences de la famille des Nations unies telles que la FAO, l'UNICEF et le PNUD, et des appuis bilatéraux que l'on a établi une chaîne de mécanismes d'intégration des femmes au développement allant de la base nationale jusqu'au sommet régional, continental africain prioritairement techniques. Il y aurait beaucoup à dire des raisons de la disparition de ces mécanismes que les Africaines n'ont pas su défendre, maintenir et enrichir.

La sous-représentation, voire l'absence presque généralisée des femmes africaines des instances de direction politiques, de décision aux niveaux national, sous-régional et continental, est une réalité qui s'impose à tous. Ce qui fait moins l'unanimité, ce sont les solutions et les modalités d'application des solutions à ces problèmes. En effet, il s'agit là d'harmoniser et de traduire dans les faits les résultats des efforts des femmes elles-mêmes, ceux des services publics et des instances de décision. Il s'agit enfin de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de textes juridiques qui baliseraient la voie de la visibilité des femmes en politique tout en assurant l'éveil et le renforcement de leur action en tant que citoyennes. Il faudrait donc, non seulement une mobilisation continue des femmes sur la question politique au même titre que les autres questions de développement, mais aussi, la constitution d'un cadre de textes qui supprimerait les inégalités et les injustices à l'égard des femmes surtout lorsque celles-ci sont relayées et renforcées par des préjugés et des considérations de type religieux ou culturel. Ainsi donc l'émergence des femmes ne procéderait-elle plus de la volonté du prince qui les nomme aux postes jugés bons pour elles, ou qui, selon ses humeurs, les pousserait à avoir de la retenue en adoptant tel ou tel comportement.

La brève rétrospective sur les femmes africaines et la politique permet aussi de constater que celles-ci ont occupé des statuts différents selon les périodes considérées. En effet, au cours de la lutte anti-coloniale, les femmes ont joué ici et là des rôles plus ou moins importants. Cela pouvait aller de la fonction de courroie de transmission, à des fonctions subalternes au sein des groupes politiques ; mais elles n'ont jamais atteint le statut de leader, chef de parti et elles n'ont jamais constitué de groupes partisans, autrement dit, de force politique spécifique de personnes participant au jeu politique national, à plus forte raison international.

Il convient de dire que les femmes qui ont participé aux activités politiques ayant conduit à la libération du joug colonial comptaient dans leurs rangs aussi bien celles qui étaient instruites à l'école européenne que des femmes non scolarisées. Ce sont du reste ces femmes leaders qui ont joué un rôle fantastique de mobilisation, au sein du parti panafricain du Rassemblement Démocratique Africain (RDA) et plus tard au sein de l'Organisation Panafricaine des Femmes dont l'action militante en faveur des femmes se déployait à travers un réseau couvrant toute l'Afrique et impliquait des relations avec des organisations européennes, mondiales tels que la Fédération Démocratique Internationale des Femmes (FDIF).

L'avènement du multipartisme a le plus souvent relégué les groupes de femmes dans des statuts, et, des rôles de « militantes de base » qui excellent dans la mobilisation des partisans sans que pour autant elles occupent des positions élevées dans la hiérarchie des postes politiques. Même si dans certains pays, les partis ont désigné des femmes pour occuper des postes ministériels plutôt techniques et qui assurent en retour des retombées financières provenant des méandres de la mauvaise gouvernance, un tel cheminement du changement du statut des femmes en politique, au lieu de contribuer à l'effritement, voire à la suppression des inégalités et des injustices, contribue à leur alignement sur le rang des hommes et les conduit à une solidarité de classe au détriment d'une solidarité autour du statut des femmes à promouvoir.



C'est dans un tel contexte que se posent les problèmes majeurs de la participation des femmes à la politique, à la gouvernance et à la gestion des conflits qui sont les suivants :

1. Au niveau international, la réalité de l'insertion archaïque de l'Afrique dans l'économie mondiale et la répercussion désastreuse des options économiques, de l'endettement au niveau national dont les acteurs nationaux ne parviennent pas à tenir compte dans leurs décisions et dans leurs actions qui constituent finalement des entraves importantes ; autrement dit que l'on soit homme ou femme en prise dans la gouvernance nationale, quel impact peut-on avoir dans la prévention des conflits dont les ficelles sont tirées par des pouvoirs politiques, économiques étrangers et internationaux ?
2. La faiblesse de la visibilité des femmes en politique et les mesures pour y remédier quelles que soient les stratégies de promotion des statuts et des rôles politiques de celles-ci (intégration au développement, genre, parité, féminisme).
3. La faiblesse de la volonté politique soutenue et continue des autorités et des femmes elles-mêmes pour inverser les pratiques inégalitaires et injustes dans les domaines sociaux économiques, culturels et politiques.
4. Le manque de solidarité nationale et la faiblesse de la solidarité sous-régionale et régionale entre les femmes : dans la plupart des cas celles qui parviennent au sommet ne se sentent pas toujours investies d'un devoir de solidarité vis-à-vis des autres femmes. Cela fait que le conflit entre les générations devient terriblement dévastateur par rapport aux acquis des femmes en général ; et plus spécifiquement au niveau local, s'ajoute la peur panique que l'on a du bailleur de fonds qui, au Niger, ne se gêne aucunement pour manipuler les politiques, la mise en œuvre des politiques et le jeu de relations des forces politiques. Encore faut-il que le leadership comprenne les problèmes, les analyse et accepte de choisir et de mettre en œuvre les solutions appropriées au bien être et à la promotion de l'enrichissement des individus, notamment des femmes.
5. Un déficit notoire des connaissances que les femmes ont des inégalités, des injustices tant au niveau mondial, que national, et, qui entravent leur participation efficace, pleine et entière à la vie politique ainsi que des textes existants qui les protègent, d'où la nécessité d'établir des conditions appropriées pour un éveil mais aussi, pour le renforcement de la conscience citoyenne plus égalitaire, plus efficace.

Face à de tels problèmes graves, on ne peut que vouloir :

1. Favoriser le développement d'un leadership féminin aux niveaux national, sous-régional et continental pour mieux encadrer le déploiement et le renforcement des rôles et des responsabilités des femmes dans la gouvernance et la prévention des conflits ;
2. Echanger des expériences et des connaissances des femmes leaders sur les femmes, sur enjeux de la politique en Afrique, mais aussi sur les conditions et les stratégies inégalitaires d'éveil et du renforcement de la conscience citoyenne ;
3. Jeter les bases d'une sous-régionalisation et régionalisation de la résistance des femmes aux structures ainsi qu'aux cadres socio-économiques, politiques, culturels, inégalitaires et défavorables ;
4. Elaborer les éléments de base en vue d'une concertation politique des femmes sur les grands problèmes sociaux africains et mondiaux tels que la paix, l'éducation, la jeunesse, la mondialisation, etc. ;

Pour atteindre de tels objectifs, le Maillon Africain pour la Paix et le Développement a déjà organisé il y a un an un atelier sur les « Femmes leaders et la politique » en mars 2005, à cet atelier ont participé :

- Jeanne Martin Cissé de Guinée ;
- Aimée Gnali de Congo ;
- Espérance Mutwé Karwera du Rwanda.

Ce sont là des femmes pionnières qui ont fait un travail considérable pour la promotion des femmes dans leur pays respectif, mais aussi en Afrique et dans le monde.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, c'est là, le contexte dans lequel doit se camper la problématique de la réflexion sur le rôle des femmes dans la gouvernance et l'étude de leurs responsabilités dans la prévention des conflits. Peut-être pour mieux traiter de ces questions, il faudrait que nous recherchions ensemble les réponses à un certain nombre de questions clés :

---

**Question 1 :** Quels sont les rôles et les responsabilités des femmes dans la gouvernance endogène, la prévention et la résolution des conflits en Afrique de l'Ouest ?


Ils sont variables selon le type de conflits :

- a) Les rôles des femmes en matière de prévention :
  - Sensibilisation aux changements divers dans l'environnement ;
  - Information / Communication ;
  - Médiatrices / Restauratrices de la confiance facilitatrices ;
- b) Dans la résolution des conflits : (rôle de médiation)
  - Etablissement ou consolidation des maillons ou points focaux de la chaîne de médiation ;
  - Transmission des messages des parties concernées ;
  - Identification des stratégies de négociation dans la médiation ; soupape de sûreté de sécurité, stratégie.

La réflexion sur les rôles et les responsabilités des femmes dans la gouvernance et la prévention des conflits passe par l'identification du statut de la femme dans les sociétés concernées car c'est le statut qui permet de cadrer le rôle dans la société, dans tous ses aspects. En effet, l'analyse du statut réservé aux femmes dans la gouvernance et la gestion des conflits nous éclairera mieux sur les rôles et les responsabilités des femmes à ces niveaux.

 En matière de gouvernance :

Dans presque tous les pays, la Constitution stipule l'égalité de tous les citoyens devant la loi : ce statut d'égalité strictement formel se trouve battu en brèche dès lors qu'il faut s'engager dans des rôles précis surtout ceux qui s'accompagnent d'avantages matériels. La limitation dans les rôles des femmes en matière de gouvernance comme cela est bien connu, s'explique par la référence, soit à des valeurs archaïques, soit à l'interprétation défavorable aux femmes de textes religieux (gouvernance moderne) ;

 En matière de prévention et de gestion des conflits :

La référence se fait par rapport à des valeurs culturelles perçues comme proprement africaines. Il s'agit notamment de stéréotypes qui se rapportent soit à la sœur, soit à la mère à travers la pratique d'une solidarité considérée comme infaillible à travers les liens de famille, du clan et de l'âge notamment.

Tout se passe comme si la sphère de l'exacerbation des inégalités trouve son expression dans la gouvernance moderne parce que l'individu est seul face à la société et qu'un texte, quel qu'il soit, peut décider de son sort alors que dans la gouvernance endogène, l'individu est le groupe ce qui lui permet potentiellement de pouvoir jouer le rôle de citoyen « collégial » actif notamment en matière de prévention et de gestion des conflits. Alors jusqu'à quel point un homme peut-il afficher sa solidarité avec une femme ? (Voir Kandji).

Le pouvoir d'intervention des femmes dans la prévention des conflits lui confère un pouvoir et une position de leader pour la durée de son intervention : ce n'est pas une évolution à travers les échelons d'un grade qui permet d'accéder à des ressources financières et matérielles avec des tâches précises à exécuter pendant la durée de sa vie professionnelle.

---

**Question 2 :** Quelles sont les capacités endogènes propres aux femmes africaines en matière de prévention, de régulation sociopolitique et de gouvernance ?

- a) Les capacités endogènes propres aux femmes : solidarité familiale (mariage)
- Groupe d'âges initiatiques
    - Fort pouvoir de mobilisation et d'information ;
  - Groupe ethnique
    - Pouvoir de contrôle, de surveillance ;
  - Groupe de localité
    - Consolidation de la fermeté dans l'exercice du pouvoir et dans la mise en œuvre des décisions ;
  - Autres associations culturelles : groupe de fraternité.
- b) L'efficacité dans la discrétion
- Capacité d'humanité et de simplicité (image et stéréotype de la mère par extension). Patrie et stéréotype de la sœur. Deux stéréotypes : la sœur et la mère.

---

**Question 3 :** Comment valoriser et capitaliser les capacités endogènes ?

- En les identifiant et en les répertoriant à travers des études ;
- En les diffusant :
  - A travers l'éducation à la maison (valeur de loyauté, d'honnêteté, sens de la Nation au-delà de famille) ;
  - A travers l'éducation à l'école, sens patriotique, communautaire ;
  - A travers les activités culturelles, pièces de théâtre, des feuilletons radio-télévisés ;
  - A travers l'écriture de romans ;
  - A travers le développement et le renforcement d'une conscience citoyenne.

---

**Question 4 :** Comment renforcer la participation des femmes dans les instances de gouvernance ?

- En constituant un environnement légal, juridique, économique suffisamment transparent et articulé pour en permettre la saisie, la maîtrise par les femmes elles-mêmes d'abord, ensuite par les acteurs décideurs aux différents niveaux ;

- La communication continue et soutenue des connaissances, des informations essentielles et non résiduelles dans la cité et dans tout le pays ;
- Les femmes elles-mêmes doivent s'armer de courage et de volonté politique, pour aller à la conquête des cimes de la gouvernance, si élevées soient-elles ;
- Les bailleurs de fonds et les partenaires doivent avoir une stratégie de coopération et de collaboration visant à encourager et à renforcer la participation des femmes à la gouvernance au lieu d'utiliser des stratégies de division et de dispersion comme cela est souvent le cas ;
- Les femmes doivent avoir des idées claires de leur statut donc de leur rôle qui ne soit pas celui de « bétail électoral » politique dans la gouvernance ;
- Il faut encourager la formation et l'éducation à la bonne gouvernance ouverte à tous sur une base égalitaire ; le développement et le renforcement de la solidarité entre les femmes ; le renforcement de la conscience citoyenne chez les femmes au même titre que chez les hommes.

---

**Question 5 :**

- a) Comment articuler au niveau régional les mécanismes déjà existants relatifs aux rôles des femmes dans l'exercice des responsabilités en matière de prévention des conflits ?
- b) Comment encourager les Etats à les appliquer ?

Depuis 1975, de nombreuses institutions et mécanismes de promotion et de renforcement des capacités des femmes existent. Il s'en crée de plus en plus, dans le domaine de la gestion des conflits et de la paix. Etant donné la difficulté de fonder les institutions, il serait judicieux de procéder à une interrogation régionale à travers les programmes. Cela reviendrait à élaborer une plate-forme minimale d'action majeure étalée par exemple sur une période de cinq années, voire plus (pour éviter le saupoudrage) avec un suivi rigoureux permettant d'atteindre des résultats à évaluer périodiquement sans complaisance.

- Etablir des programmes d'information, d'éducation et de formation dont les femmes constituent les effectifs délibérément plus nombreux ;
- Il y a un besoin de fédération des initiatives susceptibles d'assurer, de garantir le renforcement des capacités des femmes dans la gouvernance :
  - Au niveau des Administrations publiques ;
  - Au niveau des actions de la Société Civile en surmontant les problèmes de diversité linguistique Français / Anglais. En utilisant les institutions existantes déjà créées par les Etats ou par la société civile, il n'y aurait plus qu'à les renforcer à travers des programmes sexo-spécifiques qui auraient entre autres l'avantage de les rendre performants en matière de promotion des femmes ;
  - Exploiter l'expérience des femmes qui étaient aux premières loges de la lutte et/ou de la guerre dans les pays qui ont été affectés par les conflits.

---

**Question 6 :** Quelles stratégies dégager des expériences de médiation et de prévention des conflits conduite par les organisations de femmes ?

- a) Les faire connaître en diffusant la documentation écrite, filmique et sonore de ces expériences, organiser des débats télévisés, dans les Centres Culturels nationaux et bilatéraux (action de recherche) ;

- b) Organiser des services consultatifs auprès des réseaux et institutions impliqués dans ces expériences ;
- c) Organiser des voyages d'études de femmes en Guinée, au Libéria, en Sierra Léone, en Côte d'Ivoire et au Niger auprès des femmes ayant vécu ces expériences ;
- d) Entreprendre des activités de promotion de la solidarité nationale, sous-régionale et régionale en réactivant une institution telle que l'OPF à travers la participation d'anciennes femmes leaders telles que Jeanne Martin Cissé, Sira Diop, Jacqueline Ki-Zerbo, Madeleine Téfaï du Cameroun, etc.

**En guise de conclusion**, il convient d'envisager des actions :

1. Renforcement de la solidarité entre les femmes pour la promotion de leurs statuts, de leurs rôles et de leurs responsabilités dans la gouvernance aux niveaux national, sous-régional, régional et international afin d'éviter à tout prix le cloisonnement, l'individualisme ; pour développer des synergies et promouvoir les Droits de la femme ;
2. Fermeté des partenaires dans leur appui à la promotion du leadership féminin
  - Au niveau des politiques ;
  - Au niveau des programmes et projets (promotion de l'éducation, la formation et de l'émergence des femmes) ;
  - Appliquer des quotas au niveau des effectifs de la formation, de la spécialisation et de l'occupation des postes ;
3. Renforcement des capacités des femmes par un programme de recherche sur les problèmes de promotion du leadership féminin prioritairement :
  - Etude historique
  - Etude sociologique
  - Etude socio- économique : le matriarcat et la gouvernance
4. Inscrire les actions dans la durée avec une perspective de prise en charge par les femmes elles-mêmes de manière à travailler sur des passerelles inter-générationnelles. Cela commande bien entendu de nouvelles approches pour l'assistance, la coopération, l'aide, etc. qui ne sont pas acquises ni évidentes.

# **Rappel des principaux instruments juridiques et mécanismes sur les femmes dans la Prévention des Conflits**

## **Par Mme Juliette Khady Sow, Juriste**

### **INTRODUCTION**

Il existe aujourd'hui une diversité d'instruments relatifs aux femmes. Ces instruments qui réglementent l'implication des femmes dans les processus de prévention et de construction de la paix à tous les niveaux contribuent par la même au relèvement des sociétés post-conflits. Il s'est opéré une meilleure compréhension du rôle des femmes dans l'instauration d'une paix durable ; du statut exclusif de victimes de guerres, elles sont passées à celui de participantes actives aux processus de paix.

Nous pouvons nous référer à certains de ces instruments qui existent au niveau global comme :

- La Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF) ou « Déclaration des Droits des femmes »
- La Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies

Et au niveau régional africain comme :

- La Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, et son Protocole additionnel relatif aux Droits des Femmes ;
- Le Protocole A/SP1/12/01 de la CEDEAO sur la Démocratie et la Bonne gouvernance, additionnel au Protocole relatif au Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité de la CEDEAO.

### **I. AU PLAN GLOBAL**

#### **A. La Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF)**

Adoptée le 18 décembre 1979 par l'Assemblée Générale des Nations unies, cette Convention est entrée en vigueur le 3 septembre 1981 et a été ratifiée par 174 pays. Elle occupe une place importante parmi les traités internationaux relatifs aux droits de la personne humaine. En même temps qu'elle rappelle les droits inaliénables des femmes, elle énonce un programme d'action pour que les Etats parties garantissent l'exercice de ces droits. Elle tend à atténuer les effets négatifs du patriarcat sur la femme.

Ce plan couvre trois aspects :

##### **1- Les droits civiques et le statut juridique**

- L'exercice du droit fondamental que constitue la participation à la vie politique ;
- La possibilité de représenter son pays au niveau international ;
- La Convention insiste particulièrement sur la situation des femmes rurales qui doivent être prises en compte dans la planification des politiques.

## 2- La procréation

Dans son préambule, la Convention déclare que le « rôle de la femme dans la procréation ne doit pas être une cause de discrimination ». Il est recommandé aux Etats de bien faire comprendre que la maternité est une fonction sociale qui ne doit pas entraver son épanouissement.

## 3- Incidences des facteurs culturels sur les relations entre les hommes et les femmes

Tout en reconnaissant que la culture et la tradition peuvent contribuer à restreindre l'exercice par les femmes de leurs droits fondamentaux, la Convention a voulu élargir la conception que l'on a des Droits de l'Homme. Elle incite les Etats à contribuer aux changements des comportements et des mentalités afin de parvenir à l'élimination des stéréotypes.

Beaucoup d'Etats en conflits ou post-conflits sont signataires de cette Convention. La prise en compte de ses principes dans l'élaboration des nouvelles Constitutions et le renforcement des institutions a permis des avancées importantes dans l'instauration de la démocratie dans ces pays.

### **B. La Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies**

Adoptée par le Conseil de sécurité lors de sa 4213<sup>ième</sup> séance le 31 octobre 2000, la Résolution 1325 est considérée comme une plateforme qui permet aux ONG, gouvernements, organismes internationaux de demander l'inclusion des femmes à tous les niveaux, dans les domaines de la résolution des conflits, de la paix et de la sécurité. C'est la toute première résolution adoptée par le Conseil de sécurité qui étudie spécifiquement l'impact de la guerre et des conflits sur les femmes ainsi que leurs initiatives et contributions à la résolution des conflits et à l'édification d'une paix durable.

Elle prône :

- La participation des femmes à tous les niveaux de prise de décision concernant le règlement des conflits et les processus de paix.
- La nomination des femmes au niveau des cadres et l'accroissement de leur rôle dans les opérations de maintien de la paix en qualité de membres de police civile et de membres d'opérations humanitaires.
- L'intégration de la sexo-spécificité dans le processus DDR au niveau de la formulation des programmes, mais aussi de l'élaboration de politiques et stratégies, et la planification des opérations de soutien à la paix.
- L'implication des femmes rurales et la valorisation des processus endogènes de négociation pendant les hostilités et les diverses étapes de la transition sur la paix.
- La responsabilité de protéger les femmes et les filles contre les actes de violence sexistes.
- Le respect du caractère civil et humanitaire des camps et installations des réfugiés en tenant compte des besoins particuliers des femmes et des filles.
- Une représentation effective des femmes à tous les niveaux de prise de décision dans les institutions et mécanismes régionaux et internationaux pour la prévention, le règlement, la gestion des différends.

- L'obligation pour les Etats de mettre fin à l'impunité qui est une des conditions le plus souvent mise en avant par les parties pour venir à la table de négociation.

### **C. Les limites de la Résolution 1325**

Cinq années après l'adoption de la résolution 1325, on constate un déficit certain dans la prise en compte du genre en ce qui concerne les DDR. Les opérations de DDR sont perçues comme le désarmement des seuls hommes armés. En Sierra Léone, seul 0,6% des participants au DDR était des femmes alors qu'elles étaient estimées à 12% pendant le conflit. La plupart du temps les femmes et les filles sont considérées comme des victimes domestiques alors qu'elles ont aussi été des combattantes. Si au niveau de la communauté, les femmes sont très présentes, dans les négociations de paix au niveau gouvernemental leurs préoccupations sont difficilement prises en compte parce qu'elles n'y participent pas.

L'organisation des Nations unies a encore beaucoup de mal à appliquer à soi-même ses propres principes en ce qui concerne l'accroissement de la représentation des femmes à tous les niveaux de prise de décision étant donnée la domination des hommes dans le système.

En ce qui concerne les abus commis par le personnel des opérations de maintien de la paix sur les femmes, les progrès sont très lents. Sur 152 personnes impliquées, seuls cinq responsables de troupes ont été démis de leurs fonctions. Cette situation est aggravée par la quasi-inexistence de système judiciaire dans les pays en conflit. Ce qui crée de facto un environnement où l'impunité est la règle. Une fois rentrés chez eux, il devient très difficile de poursuivre les soldats des Nations unies accusés d'abus sexuels.

La plupart des pays africains qui contribuent aux opérations de maintien de paix n'ont pas une législation adéquate concernant les violences domestiques ou basées sur le genre.

Au niveau national, les faiblesses de cette résolution sont sa méconnaissance par les femmes elles-mêmes et l'insuffisance des moyens d'action et de mise en œuvre.

La participation des femmes dans les processus de mécanisme de révision constitutionnelle et des lois électorales est très faible. Même si certains pays ont opté pour la parité et d'autres pour un système de quotas, il reste encore beaucoup à faire pour une meilleure prise en compte de leurs préoccupations.

Il y a une absence de mesures coercitives pour amener les Etats à l'appliquer.

Il faut plus qu'une déclaration de principes pour transformer les attitudes, les pratiques et les perceptions. Bien qu'étant très actives dans des domaines comme la politique pendant les conflits, les femmes ont tendance à retourner à leur rôle traditionnel après les conflits.



## II- LES MÉCANISMES AFRICAINS

Des mécanismes tendent à compléter ou à renforcer les instruments déjà existants :

### **A. Le Protocole à la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Femmes**

Dans son article 18, la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de l'OUA du 21 octobre 1986 déclarait : « L'Etat a le droit de veiller à l'élimination de toute discrimination contre la femme et d'assurer la protection de la femme et de l'enfant tels que stipulés dans les déclarations et conventions internationales. »

Cependant c'est le protocole à la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatifs aux Droits des Femmes, adopté par la deuxième session ordinaire de la Conférence de l'Union, le 11 juillet 2003, à Maputo qui permettra une spécification explicite du principe d'égalité entre homme et femme.

Il prône :

- l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ;
- le droit de participation au processus politique et à la prise de décision ;
- le droit au respect de l'intégrité physique et à la sécurité ;
- le droit à la protection des femmes dans les conflits armés ;
- le droit à la paix.

Il encourage l'application effective de ces principes par les Etats et les engage à adopter des mesures nécessaires au plan national pour une réalisation effective des droits reconnus dans ce protocole mais aussi pour assurer la participation accrue des femmes aux processus de prévention, de gestion et de règlement des conflits aux niveaux local, régional et continental.

### **B. Le Protocole A/SP1/12/01 sur la Démocratie et la Bonne gouvernance additionnel au Protocole relatif au Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité de la CEDEAO**

Dans son article 40, les Etats s'engagent à éliminer toutes formes de pratiques préjudiciables, dégradantes et discriminatoires à l'égard des femmes.

## CONCLUSION

- Au niveau national, deux faiblesses peuvent être soulignées : leur méconnaissance par les femmes et l'insuffisance des moyens d'action et de mise en œuvre.
- La participation des femmes dans les processus et mécanismes de révision des constitutions et des lois électorales, est très faible. Même si certains pays ont opté pour la parité et d'autres pour un système de quotas, il reste encore beaucoup à faire pour une meilleure prise en compte de leurs préoccupations.
- Si la plupart des textes ont été adoptés par les Etats, il est nécessaire qu'il y ait une harmonisation avec les législations nationales.
- Il faut plus qu'une déclaration de principes pour transformer les attitudes, les pratiques et les perceptions. Bien qu'étant très actives dans des domaines comme la politique pendant les conflits, les femmes ont tendance à retourner à leur rôle traditionnel par la suite.
- Il y a en outre une absence de mesures pouvant amener les Etats à les appliquer.



# Troisième Session

---

## **EXPERIENCES DE PREVENTION, DE MEDIATIONS ET DE RESOLUTION DES CONFLITS EN AFRIQUE DE L'OUEST**

---

- 1. Expériences au Niger**, par Mme Aichatou BEN WAHAB, Présidente de la coalition des femmes nigériennes contre la guerre (CFNCG).
- 2. Expériences au Mali**, par Mme Bintou SANANKOUA, Collectif des du Mali (COFEM).
- 3. Expériences en Casamance au Sénégal**, par Mme Seynabou MALE.
- 4. Expériences en Guinée Bissau**, par Mme Macarai BARAI, Coordinatrice, Citoyenne de Bonne volonté.
- 5. Expériences en Côte d'Ivoire**, par Mme Salimata PORQUET, Présidente et Mme Françoise Kaudjhis OFFOUMOU, Vice présidente, Organisation des Femmes d'Eburnie pour la Paix (OFEP).

**Expériences au Niger,  
Par Mme Aïchatou Ben Wahab, Présidente,  
Coalition des Femmes nigériennes contre la guerre (CFNCG)**

**Lecture Historique :**

L'expérience du Niger en matière de prévention, de médiation et de résolution des conflits a connu un long processus qu'il est nécessaire de connaître.

**Revue des causes de conflits**

Ces causes, quoique qu'erronées, ont leurs racines dans une mauvaise répartition du PIB.

- zones laissées-pour-compte des indépendances à nos jours ;
- très faible représentativité des cadres nomades dans l'administration et ses démembrements ainsi qu'au niveau politique.

Au fil des années s'est installée une rupture de confiance à différents niveaux :

- entre les jeunes et les adultes ;
- entre les nomades et l'Etat qui les régit ;
- entre les nomades et les Chefs des différentes tribus.

C'est dans ce contexte d'éveil de conscience de ces jeunes nomades qu'une grande sécheresse s'est abattue sur le Niger, ravageant la nature, détériorant une grande partie des points d'eau, ce qui a entraîné une perte énorme du bétail.

C'est toujours dans ce contexte difficile que la rébellion touareg a vu le jour. Dans le même contexte, le régime de parti unique a pris fin, laissant place à un régime militaire qui a duré quinze années. Durant cette période, le régime militaire a exigé un changement de comportement.

Aux nomades, il a été demandé de se sédentariser. Cela n'a pas été bien apprécié par les nomades qui venaient de voir tout leur bétail décimé. Alors commencèrent des départs organisés des jeunes vers des pays voisins pour apprendre à manier les armes. Cela a provoqué beaucoup d'arrestations des parents, d'humiliations des parents de ces jeunes.

Dès que l'air de la démocratie a sonné, avec la disparition du régime d'exception et les préparatifs à la Conférence Nationale Souveraine, la rébellion au Niger frappait sans cesse dans le Nord, une façon de se faire représenter à cette conférence nationale. Des combats violents opposaient l'armée nigérienne et les rebelles nigériens, faisant beaucoup de morts et des prisonniers, de part et d'autres.

Les populations nomades se sont déplacées en grand nombre vers les pays voisins pour échapper aux arrestations effectuées par les militaires. Plus de 250 cadres touaregs ont ainsi quitté le pays.

**ROLE JOUE PAR LES FEMMES PENDANT CETTE REBELLION**

Au départ, les femmes ont joué une certaine complicité en hébergeant les jeunes recrues avant de les orienter vers les bases rebelles. Elles encourageaient les hommes en chantant leurs bravoures et en déniaient ceux restés au village. Elles cotisaient pour payer des vivres pour les rebelles. Certaines avaient pris la fuite et s'étaient installées dans les pays voisins en vue d'organiser des rencontres dans le cadre de la rébellion. Elles donnaient leurs noms aux différents armements de guerre. Elles aidaient à cacher les armes pour un éventuel

acheminement dans la montagne mais beaucoup ont péri et d'autres ont été faites prisonnières.

### **RESOLUTIONS DES CONFLITS**

- le dialogue l'a finalement emporté sur la violence ;
- les médiations entreprises par des pays voisins et la France ont porté leurs fruits ;
- la sérénité a été rétablie pour pouvoir dialoguer ;
- le cessez-le-feu a été signé ;
- des engagements ont été pris de part et d'autres ;
- les armes qui ont servi à la rébellion, ont été collectées et incinérées ;

### **LA PREVENTION DE CONFLITS PASSE PAR:**

- le respect et l'application des règles retenues pour le retour de la paix ;
- l'implication des minorités dans tous les processus en cours au Niger ;
- la restauration de l'Etat de droit et la justice sociale.

Comment a su le dire Mme Bembello, il faut un enrichissement des peuples pour tous les problèmes qui ont leur source dans la non satisfaction de leurs besoins fondamentaux.

A la fin, nous avons essayé de répondre aux cinq questions posées dans le programme même si au cours de la journée passée beaucoup des participantes avaient argumenté sur les différentes questions.

### **HISTORIQUE**

Avec une superficie d'un million deux cent soixante-sept mille (1 267 000) km<sup>2</sup> et une population d'environ onze million (11 000 000) d'habitants, dont plus de la moitié est constituée de femmes, le Niger, pays sahélien et désertique à plus de 60% est considéré dans les statistiques comme faisant partie des pays les plus pauvres du monde.

Par ailleurs, ce pays regroupe plusieurs ethnies et se relève d'un long et difficile conflit entre l'Etat et certaines communautés dites nomades.

La culture de ces communautés humaines issues du désert est doublement et simultanément façonnée par un milieu qui est celui de la **culture de la limite** et de **l'humanité**.

Dans tous les conflits en amont en aval, la femme joue un rôle majeur. Ce faisant, cette dernière demeure la victime de ces conflits et c'est pourquoi elle se doit d'être pleinement impliquée dans la prévention et la résolution des conflits.

Au Niger, la pérennisation de la paix passe par la consolidation et le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit, qui commandent la bonne gouvernance et le développement équilibré et harmonieux des différentes régions du pays.

### **Ce constat cadre et définit les objectifs de notre organisation.**

La *Coalition des Femmes Nigériennes Contre la Guerre* (CFNCG), qui depuis sa création s'est dotée d'un plan directeur rigoureusement suivi avec pour objectif principal de contribuer à la promotion et au renforcement de la participation des femmes dans tous les domaines du processus de développement de notre pays.

## **1°) Capacités endogènes propres aux femmes pour la prévention des conflits :**

Les femmes en tant que mères, épouses étaient les premières à décrire les conséquences des conflits. Convaincues donc de la nécessité de restaurer la paix dans le pays, conscientes des conséquences engendrées par les conflits, elles s'engagent à prendre des mesures visant à consolider la paix notamment en se regroupant au sein des structures de lutte contre les conflits telles que la « CFNCG », association des femmes victimes de conflits.

## **2°) a) Comment valoriser les capacités des femmes africaines ?**

Un soutien de la part de toute la population mais aussi de la part des Autorités compétentes ainsi que la contribution des ONG permettant de valoriser les capacités des femmes africaines.

### **b) Comment renforcer les capacités des femmes dans la prise de décision ?**

- nomination des femmes au niveau des postes à responsabilités pour qu'elles soient présentes au niveau de toutes les discussions ;
- mise en application effective du système des quotas, de la CEDEF, de toutes les décisions en faveur de la femme ;
- importance de la vie associative.

## **3°) Comment peut-on articuler les mécanismes déjà existants relatifs aux rôles des femmes dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de prévention de conflits ?**

- promouvoir l'émergence des structures déjà existantes ;
- conjuguer les efforts des structures car l'union fait la force et se regrouper en réseau ou fédération ;
- suivre et évaluer des actions de développement ;
- prendre des mesures d'éradication de l'insécurité.

## **4°) Comment encourager les Etats à les appliquer ?**

- organiser des rencontres régulières ;
- faire le suivi de l'application des lois et règlements ;
- mettre l'accent sur la réinsertion ;
- réclamer conseils et assistances.

## **5°) Quelles stratégies tirées des expériences de négociation et de résolution des conflits par les femmes ou les organisations de femmes ?**

- mise en œuvre de programme d'urgence ;
- élaboration de programme de développement ;
- renforcement des capacités ;
- coordination ;
- dialogue pour la paix ;
- justice sociale pour le maintien de la paix ;
- mise en place des stratégies pour une plus grande participation des femmes.

**Expériences au Mali**  
**Par Mme Bintou Sanankoua,**  
**Collectif des Femmes du Mali (COFEM)**

Les femmes du Mali se sont illustrées dans le règlement du conflit connu sous le nom de « Conflit du Nord ».

De quoi s'agit-il ?

En 1990, une rébellion armée éclate dans le nord du pays, opposant une composante de la communauté nationale au gouvernement de la république. Petit à petit, l'ensemble des populations du nord du pays est touché. La rébellion contre le gouvernement se transforme en conflit inter-ethnique et inter-communautaire, faisant beaucoup de victimes civiles et provoquant un important déplacement de populations.

Ce n'était pas la première fois qu'une rébellion armée éclatait dans le nord du pays. Mais, elle n'avait jamais atteint un tel degré de violence, de destruction et de victimes. En 1963, les touaregs du cercle de Kidal, une région aux conditions de vie particulièrement difficiles se sentent comme des laissés-pour-compte de l'indépendance, se révoltent et s'attaquent aux symboles de l'Etat. L'Etat malien ne peut admettre une rébellion menaçant dangereusement l'unité nationale et l'intégrité territoriale. La réaction ne se fait pas attendre. En 1964, une répression brutale s'abat sur les insurgés et la zone est placée sous administration militaire. La plupart des survivants s'exilent vers les pays limitrophes du Sahara.

La réponse toute sécuritaire et militaire ramène provisoirement le calme dans la région, mais ne règle pas le problème.

De 1973 à 1984, une terrible sécheresse s'abat sur les pays du Sahel dont le Mali. Tout le pays est concerné, mais le nord est encore plus durement frappé. Les efforts de développement entrepris après la répression de 1964, sont réduits à néant. Le régime autocratique et corrompu n'utilise pas à bon escient la solidarité et les aides internationales dirigées sur le Mali. On assiste à un exode massif des populations du nord, nomades et sédentaires confondus, dans toutes les directions, vers les villes maliennes du sud, vers les pays voisins et même vers les pays lointains comme le Liban ou la Palestine. Les touareg qui vont vers la Libye, le Liban, la Palestine ou le Tchad rejoignent les camps d'entraînement des légions islamiques.

La deuxième rébellion éclate en juin 1990 du fait du retour des exilés de la première rébellion et des sécheresses de 1973 et 1985. Les uns voulaient laver les humiliations imposées par l'administration militaire de la zone ; les autres, politisés et aguerris par leur participation à différentes guerres de libération, (Tchad, Palestine) ou dans les camps d'entraînement en Libye, veulent imposer une plus grande participation de la communauté nomade à la gestion des affaires de l'Etat malien. Une fois de plus la réponse est militaire et sécuritaire. Les militaires se battent cette fois contre des hommes lourdement armés et militairement préparés. Les combats meurtriers ont atteint un tel degré de violence, provoqué un tel déplacement de populations, fait tellement de victimes civiles et militaires, que les femmes ne pouvaient pas continuer à regarder sans réagir, d'autant que le gouvernement paraissait impuissant à y mettre un terme.

## HERITAGE CULTUREL EN MATIERE DE REGLEMENT DE CONFLIT ?

Traditionnellement au Mali, la guerre est considérée comme une affaire d'hommes. Les femmes en sont totalement exclues. Elles ne sont nullement impliquées dans la médiation ni dans la résolution des conflits. C'est plus par soucis de protection que de discrimination dans une région qui a connu des rapt et razzias, qui se traduisent par des enlèvements de femmes et d'enfants. La guerre est considérée à la fois comme trop grave et trop dangereuse pour risquer la vie et la liberté des femmes. Dès que la guerre devenait imminente, on mettait les femmes et les enfants à l'abri et sous surveillance. A l'issue d'une enquête sur les traditions africaines et le droit humanitaire en Afrique, Mme Yolande Diallo montre que les femmes n'étaient jamais tuées lors des conflits en Afrique orientale, mais enlevées et épousées par les vainqueurs. Elle explique le fait par l'idée que les populations se faisaient d'elle, « la femme représente l'origine, la source de la vie. Si l'on tuait les femmes au cours des combats, on ne tarderait pas à tarir le flot de la vie ».<sup>1</sup>

Est-ce la survivance de cette tradition qui éloigne la femme du champ de la guerre qui explique, au moins en partie, son absence ou sa faible présence sur les fronts de prévention, de médiation et de résolution des conflits armés, malgré les changements et bouleversements intervenus dans la société et dans l'environnement international ?

En s'impliquant dans la résolution du conflit du nord, les Maliennes transgressent cette loi non écrite. Elles avaient plusieurs bonnes raisons :

- La rébellion en cours, par sa violence, l'importance de ses moyens matériels de destruction, les pertes en vies humaines au niveau de toutes les communautés qu'elle provoque, menace dangereusement l'unité et la cohésion nationale. Les femmes doivent-elles observer cela sans réagir ?
- Le gouvernement a des difficultés à venir à bout de la rébellion, malgré la signature des accords de Tamanrasset<sup>2</sup> avec l'implication des voisins comme l'Algérie ou des personnes ressources comme M. Ahmed Baba Miské.
- La révolution de mars 1991<sup>3</sup>, à laquelle les femmes ont pris une part importante a libéré les initiatives féminines. Les Maliennes décident de saisir l'opportunité que l'avènement de la démocratie offre aux différentes composantes de la nation de se parler pour s'impliquer dans la résolution du conflit.
- Avec la persistance du conflit (qui éclate en juin 1990), le tissu social et les références culturelles menaçaient de voler en éclats. Notre culture impose à une maman de protéger l'enfant d'une autre maman quel que soit le délit commis. On a vu des femmes sédentaires cacher au fond de leur maison des jeunes rebelles pourchassés par l'administration. Fait nouveau et inquiétant, on a vu la population s'en prendre à elles, les qualifier de traîtres et les dénoncer. Les femmes qui ont pris des risques pour l'avènement d'un Mali démocratique, peuvent-elles continuer à regarder passivement le Mali se détricoter ?
- Les femmes étaient convaincues qu'il était possible d'arrêter la spirale de la violence. La rébellion a mis à mal tout le système social, mais il fonctionnait quand même. On a vu des rebelles confiés leur famille à un ami sédentaire avant de rejoindre le champ du combat. Des chefs de garnison qui avaient des épouses nomades, et chargés de traquer les rebelles, s'abstenaient de franchir les lignes rouges, comme attaquer des campements de certaines notabilités où se sont retranchés les rebelles qu'ils pourchassaient. Les femmes ont bien compris que le

---

<sup>1</sup> M. Yolande Diallo, Traditions africaines et Droit humanitaire. Genève, 1978- p 8.

<sup>2</sup> Les accords de cessez-le feu, signés à Tamanrasset le 6 janvier 1991 entre le gouvernement et les mouvements rebelles devaient rétablir la paix. Ce ne fut pas le cas.

<sup>3</sup> Le 26 mars 1991 couronne au Mali la lutte populaire et sanglante des Maliens contre 23 ans de dictature.



degré de brassage et d'interdépendance des groupes en conflit leur imposait une communauté de destin.

### **COMMENT LES FEMMES SE SONT-ELLES IMPLIQUEES ?**

Les femmes ont inscrit leur action dans le processus démocratique en cours. Elles ont constitué une association, le mouvement national pour la sauvegarde de la paix, une association formelle, enregistrée à l'administration territoriale. Elles agissent en tant que membre à part entière de la société civile. C'est à ce titre qu'elles ont pris part à la conférence nationale tenue du 27 juillet au 12 août 1991 qui a décidé de la tenue d'une conférence spéciale sur le problème du nord. Ainsi, elles participent à la conférence de Ségou du 25 au 27 novembre, et à celle de Mopti du 16 au 18 décembre 1991.

Elles ont pris part aux concertations régionales sur le problème du Nord, organisées par le gouvernement sur l'étendue du territoire national et se sont largement exprimées sur la question.

En dehors de ces rencontres formelles, elles ont fait la sensibilisation sur le terrain en se rendant dans les zones de conflits et en parlant avec les différents protagonistes, l'administration, les communautés et les rebelles.

Comment l'action des femmes était-elle accueillie ?

L'administration était franchement hostile à l'implication des femmes sur le terrain, jugé trop dangereuse, (anecdote de l'attaque du pied à terre). Au départ, elle mettait de la lenteur à préparer et convoquer les rencontres avec les communautés, écartelée entre les habitudes et le vent de la démocratisation. Quand elle s'est rendue compte que cela portait ses fruits, elle est devenue plus réceptive. Lorsque les rebelles ont pris en otage la ville de Kidal pour empêcher à sa population de participer au référendum constitutionnel de 1992, c'est l'administration elle-même qui a suggéré et facilité l'intervention du mouvement des femmes. Ces dernières, arrivées à Kidal par avion militaire, ont réussi à convaincre les rebelles à renoncer à leur projet de boycott et à s'inscrire dans le nouveau politique en cours dans le pays. Elles avaient embarqué au passage des femmes de Gao.

Les femmes ont bien accueilli la démarche au niveau des communautés, particulièrement les femmes impliquées directement ou indirectement, à travers leurs maris, les épouses des militaires ou à travers leurs enfants, les mères ou épouses de combattants vivant parmi les sédentaires. Petit à petit, les autres femmes se sont impliquées. Les hommes ont laissé cet espace aux femmes. Une attaque armée avait fait beaucoup de blessés parmi la population civile et les combattants armés. Tous se sont trouvés en même temps dans le même hôpital. Les femmes se sont rendu à leur chevet, en amenant avec elles épouses et parents des deux camps. Devant le spectacle des victimes et agresseurs subissant le même sort, elles ont pris des engagements, s'investir pour arrêter ce conflit stupide.

Les rebelles acceptent dès le départ l'implication des femmes. Celles-ci mettent à profit la connaissance du milieu et de leur code. Elles savaient qu'ils n'attaquaient pas les femmes et qu'ils écoutaient ce qu'on avait à leur dire. Sous la dictature militaire, les femmes des militaires du camp Firhoun, accompagnées d'un ancien directeur d'école qui avait scolarisé la plupart d'entre eux, avaient réussi à leur parler et à revenir intact avec un véhicule. Les membres du mouvement national pour la sauvegarde de la paix, réussissent à ramener un véhicule de la Croix Rouge. La preuve est établie pour elles que les rebelles ne sont ni inaccessibles, ni insensibles. (L'idée que leurs enfants pourraient passer dans la postérité comme des descendants de voleurs était insupportable)

## **LA FIN DU CONFLIT ET LA MARGINALISATION DES FEMMES.**

Avec l'avènement de la démocratie, les nouvelles autorités du Mali décident d'un traitement politique de la question du Nord. Les négociations et signatures d'accords se passent entre gouvernement et combattants armés. Ce qui ne laisse pas beaucoup de visibilité aux femmes dans la phase de formalisation de la paix (signature du pacte national le 11 avril 1992 à Bamako).

Elles se sont mobilisées pour expliquer aux populations le contenu du pacte, pour apaiser, du fait de la lenteur de la mobilisation des fonds pour sa mise en œuvre, et rappeler au besoin son non respect.

Le pacte national montre ses limites avec la persistance de l'insécurité et des actes de banditisme. Commence alors le processus des rencontres intercommunautaires, initiées par les populations elles-mêmes. Les femmes étaient représentées à chacune de ces rencontres par une seule personne, ce qui ne reflétait pas du tout le rôle déterminant qu'elles ont joué dans l'apaisement des tensions et l'instauration du dialogue.

La cérémonie de la flamme de la paix, le 27 mars 1997, à Tombouctou confirme le retour de la paix dans le Nord.

Les femmes sont très peu visibles sur les autres fronts de conflit dans le pays. Elles n'interviennent pas ouvertement dans les conflits locaux, très fréquents qui opposent un peu partout agriculteurs et éleveurs.

Sur plus de 2000 associations féminines nées à la faveur de la démocratisation, seules deux ont pour objectif les questions de conflits et de paix. Il s'agit du Mouvement National des Femmes pour la Sauvegarde de la Paix et l'unité nationale et l'Association des Femmes pour les Initiatives de Paix qui en plus du but d'améliorer les compétences des populations pour la prévention et la gestion des conflits, est active dans la lutte contre la prolifération et la circulation des armes légères.

### **Conclusion**

Traditionnellement, les femmes sont éloignées des champs de conflit. Au Mali, la démocratisation et la gravité du conflit du nord les ont faites monter au créneau. L'expérience acquise en matière de médiation, de sensibilisation et de négociation n'est pas capitalisée et mise à profit pour aider à résoudre les conflits locaux, parfois très violents qui secouent périodiquement la communauté nationale.

Aujourd'hui, avec les changements intervenus en Afrique et dans le monde, la tenue à l'écart des femmes dans les questions de conflits ne se justifie plus. Elles sont les principales victimes des conflits. Elles ont acquis une expertise qu'il serait dommage de perdre. Un fonctionnement normal de la démocratie, qui implique l'accès équitable et paritaire des femmes aux instances de décision et à l'exercice du pouvoir, donc la bonne gouvernance, peut être la solution du problème.

Les femmes doivent faire partie des groupes constitués et formalisés, pour qu'on s'habitue à les avoir en face comme interlocuteurs.

**Expériences au SENEGAL,  
Par Mme Seynabou Male,  
USOFORAL, Organisation de femmes en Casamance**

## Introduction

« USOFORAL » qui signifie « Unissons-nous » en langue diola est un mouvement de femmes de la Casamance, de la région du sud du Sénégal où sévit une rébellion armée depuis 1982. Ces femmes ont été émues, secouées et interpellées par les morts, les mutilés, les violences ainsi que la dégradation de la région dans tous les domaines. Elles ont osé alors se lever, s'organiser, s'informer et se former pour agir dans l'édification de la paix mais aussi pour plus d'équité entre les sexes.

Nous présenterons d'abord brièvement la situation de conflit en Casamance, puis la situation des femmes et leurs stratégies pour l'avènement d'une paix durable.

### **I. Présentation de la situation**

La Casamance naturelle divisée depuis la réforme administrative de 1984 en deux régions administratives, la région de Kolda et la région de Ziguinchor, est en proie à une rébellion armée qui réclame l'indépendance. Cette rébellion est initiée par le Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance (MFDC). Il a un caractère multiethnique même si les diolas, majoritaires en Basse Casamance (région de Ziguinchor) en constituent la composante principale. Les combats et les exactions sont plus fréquents et intenses en Basse Casamance mais le mouvement a connu une extension à l'est vers la région de Kolda. Le conflit a eu des conséquences socioculturelles, économiques, politiques mais aussi psychologiques importantes.

Les femmes et les enfants, piliers importants des communautés ethniques de la Casamance ont été désacralisés par les viols, les rapt, les mutilations, les mines et la mort brutale.

En effet, le conflit a entraîné de profondes déstructurations sociales avec des familles éclatées, des villages déchirés, des relations sociales distendues voire rompues. Des populations, poussées par l'insécurité grandissante ont abandonné leurs villages, leurs terroirs pour se réfugier dans les pays voisins, vers la Gambie au nord et la Guinée Bissau au sud. Ces pays servent encore de bases arrière au mouvement séparatiste, mais depuis quelques mois on note un durcissement de ton en Guinée Bissau contre une certaine aile du MFDC accusée d'entretenir l'insécurité dans ce pays.

Le conflit a engendré l'approfondissement de la pauvreté des populations surtout des femmes comme l'atteste le DSRP réalisé récemment dans les deux régions : baisse drastique du pouvoir d'achat, recul de la production vivrière, difficultés d'accès aux services sociaux de base, pollution de l'environnement par les mines. Jusqu'à une période récente, les services techniques de l'Etat ont déserté bon nombre de zones, et des activités illicites y ont prospéré : contrebande, exploitation anarchique de la forêt, braquages, etc. Tout cela a particulièrement traumatisé les populations notamment les femmes, obligées de braver ces dangers pour nourrir leurs enfants.

Aujourd'hui il y a une très forte aspiration à la paix : l'Etat comme le MFDC s'accordent sur la nécessité d'une solution politique et civile du conflit par des négociations. Différentes péripéties (assises, séminaires, pré-négociations) ponctuées d'accords généraux sur la paix manifestent la volonté des deux protagonistes à négocier. Cependant des divergences subsistent entre les différentes factions du MFDC quant aux modalités. La fragmentation aussi bien de l'aile politique que de l'aile militaire rend la situation plus confuse. Salif Sadio, proclamé chef d'état major incarne cette aile radicale. Deux camps s'affrontent : le camp de

César Badiatte appuyé par la Guinée Bissau contre celui de Salif Sadio qui réaffirme son attachement à l'indépendance de la Casamance.

## **II. Les Femmes dans les conflits**

Dans un magazine du Wipnet, Naomi E.N.Akpan parle justement des conséquences des conflits sur les femmes : « L'expérience des femmes est de façon marquée différente de celle des hommes : le massacre délibéré, le viol, la mutilation, le déplacement forcé, l'enlèvement, le trafic et la torture des femmes et des filles, et d'autres formes de violences discriminatoires continuent d'avoir cours dans les conflits contemporains. Les femmes font face au manque de nourriture, d'eau tout en assumant leur rôle de chef de famille, de parent unique. C'est aussi elles qui ramassent les morceaux, pansent les blessures et reconstruisent les communautés. Et pourtant c'est un rôle secondaire qui leur est dévolu dans la gestion des conflits actuels ce qui n'était pas le cas traditionnellement. »

Il faut noter qu'en Casamance, l'histoire des communautés attestent que les femmes jouent un rôle dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits : selon l'expression du leader du MFDC : « Elles sont la Croix Rouge et les sapeurs-pompiers de la communauté ». En d'autres termes, elles ont la faculté de s'interposer entre les combattants, d'exiger la paix quand l'espèce est menacée car elles sont donneuses de vie. C'est presque un commandement sacré car les contrevenants pourraient subir des conséquences terribles. Traditionnellement les femmes intervenaient dans des conflits dans l'espace domestique (par exemple, pour régler des conflits entre mari et femme, les belles sœurs peuvent donner une correction à leur frère) et même publique mais réduit (village, inter villageois, à l'intérieur d'une même communauté ethnique). Les femmes utilisaient en grande partie des « grèves », des rituelles, prières, danses, libations, processions, etc. pour manifester leur engagement. Elles ne remettent pas en cause l'ordre établi, ne profitent pas de la situation pour se positionner et se libérer.

**Les conflits armés d'aujourd'hui mettent en jeu des acteurs plus nombreux, plus divers et dépassent les frontières du terroir. Les coutumes, les valeurs des acteurs ne sont pas les mêmes ; on dirait que les femmes s'y perdent ! D'ailleurs leurs activités ne se révèlent que quand la situation semble bloquée et que l'on n'entrevoit aucune autre issue.**

Il ne faut pas cependant occulter le rôle des femmes dans le déclenchement des conflits. En Casamance, l'engagement des combattants du MFDC -le serment- s'est fait dans les bois sacrés tenus par des hommes comme par des femmes. On peut retenir que les femmes ont été impliquées dans une certaine mesure dans la prise de décision pour la guerre, par la préparation mystique des combattants.

Face au débordement de cette crise « harassante et lancinante » comme la qualifie le professeur Nouha Cissé, les femmes ont tenu à s'impliquer dans la recherche de la paix, cherchant à dénouer le serment fait dans les bois. En effet, la recrudescence de la violence, les viols, à partir des années 90 ont fait comprendre aux femmes le danger pour la communauté et la nécessité d'agir d'où l'implication des femmes des fétiches.

## **III. Usoforal, exemple d'organisation féminine: objectifs, stratégies, résultats, problèmes**

Pendant de nombreuses années l'Etat a fait preuve d'un véritable nombrilisme dans la gestion du conflit en Casamance. Jusqu'au début des années 90, c'était la loi du silence, peu de personnes osaient parler du conflit à cause de la délation, des dénonciations, des arrestations, des disparitions et des exécutions sommaires. Ensuite, petit à petit, la société civile s'est impliquée.

C'est dans ce contexte que le groupe de recherche de la Commission Femmes et Développement (CFD) de Acapes organise en novembre 1999, le Forum des Femmes pour la Paix.

### **Rappel des Objectifs**

L'objectif principal de notre organisation est de **contribuer à l'émergence d'un leadership féminin dans la construction de la paix, la restructuration sociale pour une société plus équitable.**

Nos stratégies sont surtout la sensibilisation, la formation, la mise en relation et le coaching :

- ◇ **La sensibilisation** porte sur **les idéaux de paix**, de **retour des déplacés et anciens combattants, le pardon, la réconciliation** et la **reconstruction**. Nous utilisons plusieurs moyens : le théâtre, les rencontres, la peinture, le recueil de la littérature orale, les fora de discussions.
- ◇ **La formation** est axée sur la construction de la paix : analyse des conflits, médiation, mais aussi le lobbying, le leadership féminin, la création et la gestion des entreprises, la teinture, ou toute autre formation désirée par les femmes et qui leur permettent de se mobiliser plus pour la construction de la paix
- ◇ **La mise en relation** : Usoforal a consacré une grande place dans son programme d'activités aux visites d'échanges aussi bien au niveau local que national. Un voyage d'échange avec une organisation de femmes, en pays sérére, parents à plaisanterie des Diolas a permis de décloisonner plus le conflit pour faire comprendre sa dimension nationale. L'exposition à Dakar intitulée : « Le pagne qui parle » a approfondi la solidarité des femmes du reste du Sénégal avec celles de la partie sud.
- ◇ **Le coaching** : nous avons appuyé les femmes pour l'acquisition de matériel d'allègement des travaux domestiques comme des décortiqueuses auprès de l'Ambassade d'Allemagne.

### **CONCLUSION :**

Les activités du projet nous ont permis d'avancer réellement vers les objectifs visés. Nous pouvons dire que l' **Espace Communautaire de Enampore (ECE)** est aujourd'hui l'une des zones les plus stables en Casamance même si nous n'avons pas su répondre aux nombreuses sollicitations surtout économiques des populations, particulièrement les femmes, les populations déplacées et les ex-combattants rentrés au village.

**Nous demeurons convaincues que le travail à la base, à partir des zones socioculturelles traditionnelles est le garant principal pour une paix durable en Casamance.**

Comme partout ailleurs, en dépit de toutes ces activités menées, les femmes sont rarement présentes quand les négociations commencent sinon comme spectatrices. Plusieurs facteurs expliquent cette situation :

- Les organisations et les interventions des femmes sont souvent très informelles ;
- Les femmes préfèrent agir dans l'ombre et dans le prolongement naturel de leurs rôle de mère, et plus dans la sphère domestique que publique même si l'on peut se consoler en pensant que « dans les sociétés africaines en général, si le pouvoir institutionnel et public est sûrement masculin, on peut affirmer que le pouvoir stratégique est féminin » ;

- La solidarité est très faible entre associations et ONG féminines. Elles ont du mal à émerger et à s'imposer parmi les organisations de la société civile investies depuis très longtemps par les hommes car il s'agissait d'autres lieux de pouvoirs.

Nous estimons que les femmes (+ de 50%) de toutes les sociétés peuvent et doivent agir, prendre leur destin en main :

- S'organiser, s'informer, se former
- Agir en créant des chaînes de solidarité nationale, internationale
- Avoir confiance en leurs capacités d'assumer entièrement leur citoyenneté en terme de prise de conscience et de force de propositions capables d'inverser les tendances.

## **Expériences en Guinée Bissau** **Par Mme Macaria Barai, (Or. Portugais) <sup>4</sup>**

### **I. INTRODUCTION**

De mon point de vue, cet atelier est très important car il fournit aux participantes combattant pour la paix la possibilité de partager leurs expériences dans les domaines de la médiation et de la prévention des conflits sur le terrain. Juste la volonté de partager les expériences est fondamentale pour éviter la récurrence des conflits si nous considérons la mission urgente et non reportable, pour chacun de nous, d'assurer une réduction significative des conflits dans le monde et, en particulier, sur le continent africain et dans nos pays respectifs.

### **II. REALISATIONS**

Les expériences sont aussi diverses que les contextes locaux dans lesquels se trouvent les communautés entières souffrant des conséquences des conflits armés et non armés. Dans ces conflits armés et non armés, ce sont surtout les femmes et les enfants qui sont les plus affectés en raison de leur genre et de leur condition sociale. Bien que les femmes soient les victimes de ces conflits, la plupart du temps, en plein chaos, elles assument également le rôle essentiel de garante du bien être familial. Elles sont surtout actives dans les mouvements pour la paix au sein de leur communauté mais sont peu représentées aux tables de négociation - ce qui n'est pas juste.

Dans le cas de la Guinée Bissau, l'un des pays les plus pauvres du monde, connu pour ses problèmes économiques, financiers, politiques et sociaux depuis son indépendance en 1974 et, en particulier, pendant les onze mois de guerre politico-militaire de 1998 à 1999, les femmes continuent à assumer le rôle de relève dans le soutien à leur famille ainsi que dans la médiation et la prévention des conflits. Voici quelques expériences qui seront d'un intérêt particulier pour les distinguées participantes à cet atelier.

a) Pendant le conflit politico-militaire de 1998 à 1999, le désespoir des familles était grand : certains ne savaient pas où étaient passés les autres membres de leur famille ; l'on devait marcher de grandes distances sous les balles avec des personnes âgées et des malades ; les enfants mouraient de faim ; les maladies se propageaient ; les personnes étaient déplacées et sans abri ; elles vivaient sous la pluie ; les maris ou les femmes regardaient leurs partenaires blessés ou mourant sans pouvoir les sauver faute de médicaments, de nourriture, de transport ou de logement .

Les trois religions principales du pays : l'Islam, l'Église Évangélique et l'Église Catholique ont alors décidé de travailler ensemble. Elles n'ont pas ménagé leurs efforts pour trouver des moyens de faciliter le dialogue entre les deux parties en conflit afin de réduire les souffrances des populations. Par ailleurs, les populations, sans considération de race ou de religion, venaient en aide à ceux qui avaient faim ; c'est pour cette raison qu'il n'y a pas eu de camp de réfugiés. Les églises ont été transformées en dortoirs, accueillant les victimes sans se soucier de leur religion. Les médecins et infirmiers travaillaient des heures durant pour sauver les vies ; les autres aidaient avec ce qu'ils pouvaient. Quand il n'y avait pas de bombardement, les femmes préparaient des produits à revendre ; effectuaient des travaux volontaires comme la distribution de l'eau et de la nourriture à ceux qui en avaient le plus besoin ; et reconfortaient les plus désespérés. L'union des bissau-guinéens a influencé la situation de sorte que les armes ont été déposées et que le nombre de morts a été limité.

---

<sup>4</sup> La version originale en portugais suit.

b) En 2000, il y a eu une dispute entre les deux communautés habitant aux frontières de la Guinée Bissau et du Sénégal, à Salikegne et à Cambadju. La frontière a été fermée, ce qui a entraîné à une augmentation importante des prix des biens de première nécessité. A l'initiative des jeunes des deux côtés de la frontière, un festival a été organisé à Salikegne du 17 au 19 novembre 2000. L'objectif était pour chacune des communautés de présenter sa culture sous ses meilleurs aspects. A la suite de ce premier festival, il a été décidé d'en organiser un deuxième à Cambadju ; ce qui s'est produit du 1<sup>er</sup> au 3 mars 2002. Etant donné que la plupart des conflits frontaliers résultent des différences de niveau de développement, la commission d'organisation que je présidais, a réussi à promouvoir la province de Cambadju. Le festival a été jugé comme le meilleur spectacle de l'année par la RTPA. On a vu une forte participation du Sénégal, de la Guinée Conakry, de la Gambie et de la Mauritanie avec plus de 10.000 participants. Les trois jours étaient animés par des spectacles, de la vente de produits locaux des pays participants, d'une conférence sur les thèmes « Le Rôle de la Mosquée et de l'Église Catholique dans la quête, la conservation et le maintien de la Paix » ; les représentants des deux religions étaient assis côte à côte pour parler aux jeunes. Ce fut la partie la plus émouvante du spectacle ; l'Imam est venu parler et l'Évêque a complété la vision du premier, et vice versa. Le Président est apparu par surprise ; il s'est mis au milieu des deux chefs religieux et a participé lui aussi aux débats avec les jeunes.

Les autres thèmes étaient :

- v « Le rôle de la Jeunesse dans le processus de consolidation de la Paix, de l'intégration nationale et du développement » ;
- v « La Femme en tant qu'actrice fondamentale du développement socio-économique et de la promotion de la paix » ;
- v « L'Empire de Kansala et la mobilité frontalière des populations dans la promotion de la paix » ;
- v « La Santé des jeunes : le SIDA, les drogues et la santé reproductive », etc.

Des infrastructures économiques et sociales ont été construites : 5 dépôts pour le stockage des marchandises non vendues du marché transfrontalier du samedi ; 5 bungalows, mis à la disposition des jeunes pour leurs rencontres, équipés d'eau potable, d'un groupe électrogène de 25 KWA, d'une école communautaire ; une association des filles de Cambadju bénéficie aujourd'hui de formation dans la sous-région. Ce Festival international pour la Paix et l'Intégration sous-régionales a montré qu'il n'existait pas de frontière. La CEDEAO a institutionnalisé le festival qui aura lieu à Cambadju en 2006.

c) La société civile bissau-guinéenne, notamment les femmes, a joué le rôle de relègue dans les moments les plus difficiles du pays. Des entretiens ont eu lieu avec le Président Koumba Iala. Il lui a été demandé de jouer son vrai rôle de père de la nation. Des rencontres ont eu lieu avec des représentants de l'ECOSOC et du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la dissolution de l'Assemblée par le Président Koumba Iala vers la fin de 2002, le non-paiement des salaires des fonctionnaires pendant plus de onze mois, le report successif des élections. Un message a été adressé aux Ambassadeurs de l'ECOSOC, dépeignant la situation difficile du pays : « La situation du pays se dégrade. Les gens meurent à cause de la situation d'extrême pauvreté dans laquelle ils se retrouvent. Il n'y a pas de nourriture, de médicament, d'école et assez d'argent en circulation. Ceux qui gagnent un peu d'argent meurent de maladies cardiaques, d'hypertension sanguine dues aux problèmes liés pour subvenir aux besoins de leur famille. Nous retournons dans le ghetto de la pauvreté. La communauté internationale doit de manière urgente apporter un soutien minimum aux ONG nationales et internationales, assurer la formation et l'orientation qui leur permettrait de s'attaquer à tous les types de pauvreté – politique, économique et sociale<sup>5</sup>. » La réponse a

---

<sup>5</sup> Texte original en anglais : "The situation in the country is getting worse and worse. People are dying because of deepening poverty. No nutrition, medication, public school and money circulating. Those who have the minimum income are dying also of heart attacks, high blood pressure due to family support problems. We're being drawn back to the ghetto of poverty. It's urgent that the international community provide the minimum support to



été la suivante<sup>6</sup>: « Il est triste de savoir que la situation qui n'était déjà pas bonne, se dégrade. Dans un pays comme la Guinée Bissau avec de telles potentialités, cela devrait être différent. La communauté internationale aimerait aider la Guinée Bissau, mais en même temps, le Président doit avoir la volonté de respecter certaines normes minimum comme la bonne gouvernance (telle que la séparation des pouvoirs entre l'exécutif, le judiciaire et le législatif ; ou un accord sur l'approche qu'il adoptera pour s'attaquer à la pauvreté), et certains signes minimum d'inclinaison démocratique (vis-à-vis de l'opposition et des médias ; une garantie des élections libres et justes). Le problème c'est que l'on ne voit pas de signes ; il semble que le seul souci du Président soit sa propre survie politique ; face à cette situation, la communauté internationale hésite à débloquer des fonds. La communauté internationale n'a rien contre ce Président, mais elle a certainement un problème avec sa façon de faire. Si des besoins humanitaires se faisaient sentir, de l'aide serait apportée aux personnes affectées, en dépit de la situation politique existante, par le canal de l'UNICEF, des ONG et autres organisations, mais je pense qu'il serait préférable de transmettre les fonds à travers une autre voie que celle du gouvernement. »

d) Le 14 septembre 2003, avec la prise de pouvoir par les militaires, une crise éclate. La tension monte entre les hommes politiques et la mission de l'Union Africaine ; de même qu'avec la CEDEAO. Cela conduit le Représentant du PNUD à demander à la société civile de jouer un rôle de médiateur. La médiation s'est avérée efficace grâce à une question qui a été posée aux hommes politiques : « Quel rôle avez-vous assumé pendant les 11 mois du conflit politico-militaire ? Où en êtes-vous aujourd'hui ? ». Cette stratégie a désarmé les hommes politiques et motivé la délégation de la CEDEAO à inviter les trois Présidents Obasanjo, Kufuor et Wade à obtenir la lettre de démission du Président Koumba Iala ; le Conseil National de Transition a été créé et le Président intérimaire de la République a été choisi – sur proposition de la société civile et des militaires ; un Premier Ministre a été nommé.

e) Beaucoup de travail a été fait avant, pendant et après les élections législatives de 2004.

Avant les élections : le 8 mars, des femmes dont certaines habillées en hommes, ont lancé une campagne en faveur d'élections libres, non violentes. On a pu réunir 100 000 « Signatures pour la Paix » au niveau national parmi lesquelles figuraient celles de l'ancien Président de la République, Henrique Pereira Rosa, et de feu Général Verissimo Correia Seabra. Le message en faveur des « Elections Pacifiques » a été diffusé lors de manifestations publiques et à la radio.

Pendant les élections : un retard important a été observé dans le processus de distribution des urnes provoquant le rage des électeurs. Des groupes d'électeurs des trois quartiers de Bissau ont monté des barricades dans les rues avec du bois, des pierres et des pneus. Cela a conduit à l'intervention des éléments de la Brigade d'Intervention Rapide, affectée à la Police de l'Ordre Public (POP) armée des mitrailleuses AK-M et de lance-grenades de gaz lacrymogène. Globalement, il n'y a pas eu de victimes en raison de ma présence sur le terrain ; j'ai réussi à persuader les forces d'intervention de garder leur sang froid, de ne pas tirer et de n'arrêter personne. Après des échauffourées entre les forces de l'ordre et les populations, et grâce à ma médiation, le Commissaire général de la POP a donné l'ordre à ses hommes de ne plus tirer ; très vite, ils ont abandonné le quartier ; les barricades ont été

---

national and international NGOs the based support, training and orientation to tackle this poverty of all kind – political, economic and social."

<sup>6</sup> "It is sad to hear that the already bad situation is further deteriorating. It should be different in a country with the potential of Guinea-Bissau. The international community is certainly willing to assist Guinea Bissau, but at the same time the President should be willing to meet some minimum standards of good governance (such as separation of powers between executive, judiciary and legislative ; or an agreement on how he wants to attack poverty), and some minimum signs of democratic inclination (no harassment of opposition and the media ; a clear indication that he will guarantee free and fair elections). The point is that no such signs are coming forward, it seems that the President is mainly interested in his own political survival and that, unfortunately, makes the international community very reluctant to provide funds. The international community is not against this President, but certainly has problems with its actions. In case of serious humanitarian needs, assistance can always be made available, whatever the political situation, through UNICEF, NGOs and others, but I guess that preference will be to channel those funds through other channels than the government."

retirées. C'était la fin de l'émeute. Les urnes qui manquaient, ont été installées. Le retard constaté au début de l'exercice a prolongé les élections jusqu'au lendemain. Les femmes offraient à manger aux électeurs ; cela a permis une participation pacifique au processus électoral.

Après les élections : les anomalies vérifiées le jour des élections ont conduit à la contestation des résultats par celui qui était au pouvoir. Autrefois, il y avait eu des réunions de réflexion au sein de la société civile, en particulier au sein des groupes de femmes ; Dr. Cadi Seidi, médecin et Lieutenant-Colonel, et moi-même avons été désignés pour jouer un rôle de médiateur. Des contacts ont été établis avec les leaders des partis politiques, militaires et le président de la Commission Nationale des Elections. La population avait déjà commencé à se réfugier par crainte d'une nouvelle guerre. Après avoir reçu la garantie des leaders qu'ils allaient accepter les résultats prononcés par la Commission Nationale des Elections pour le bien de la nation et qu'il n'y aurait pas de coup de feu, les femmes se sont de nouveau réunies et sont allées à la radio annoncer que le travail avait été bien difficile, mais que l'enfant était né et qu'il fallait que tout le monde travaille ensemble pour bercer l'enfant. Immédiatement après, les résultats officiels ont été annoncés sans problème et sans contestation.

f) Le 6 octobre 2004, alors qu'une tentative de coup d'Etat a renversé le chef des Forces Armées, les femmes ont fait une marche, à la lumière des bougies, pour exiger la fin de la violence.

g) Au cours des élections présidentielles de 2005, compte tenu des tensions engendrées avec l'annonce de la possible candidature des anciens Présidents Général Joao Bernardo Vieira et Koumba Iala, des citoyens de bonne volonté ont lancé une initiative, vite embrassée par bon nombre d'organisations de la société civile. Celle-ci visait à contribuer à la création d'un climat de paix et de stabilité. Un « Engagement Pré-Electoral » a été élaboré, une sorte de pacte d'entente et d'engagement entre tous les candidats aux élections. L'engagement prétendu était le suivant : que les candidats acceptent la décision du tribunal suprême de la Justice relative aux candidatures aux élections présidentielles ; que la campagne électorale se déroule dans une ambiance de paix, de fair-play et de respect pour la dignité de l'homme, évitant l'emploi de mots et de termes qui sont contre la moralité, la dignité et le respect des droits de l'homme ; que les résultats définitifs des élections soient respectés et acceptés par tous. Tous les candidats ont signé l'engagement à l'exception de l'ancien Président Koumba Iala et un autre candidat. Le document a été largement diffusé à travers la communication sociale comme instrument d'éducation civique.

La société civile a créé des brigades de paix lors des premier et deuxième tours des élections, puisque la loi ne permettait pas aux nationaux d'être observateurs. La présence de ces brigades a permis d'éviter beaucoup de perturbations.

### **III. DIFFICULTES RENCONTREES**

- Il y a un devoir et une peur d'adhérer à une cause ;
- Avec la pauvreté, certaines femmes s'engagent par intérêt dans l'espoir de gagner de quoi vivre;
- Les dépenses financières et les activités les plus lourdes sont assumées seulement par un groupe déterminé ;
- La communication sociale n'aide pas beaucoup ;
- Les leaders des partis craignent que les activistes prennent le pouvoir ;
- Les risques pour sa vie sont élevés ;
- Les incidences sur la vie professionnelle et personnelle sont très importantes ;
- Les activistes font l'objet de diffamations non-fondées et sont très critiqués.

#### **IV. COMMENT CES PROBLEMES ONT ETE SURMONTES ?**

Les conditions nécessaires sont les suivantes :

- Avoir une vision claire ;
- Maîtriser la cause que l'on défend et avoir des arguments forts et clairs ;
- Disposer d'un minimum de moyens financiers, de transport et de communication ;
- Se rendre disponible le plus possible pour réaliser les objectifs visés ;
- Ne pas se lasser ;
- Donner plus que recevoir ;
- Savoir écouter et avoir plus d'une option dépendant du contexte et de la personne ;
- Ne pas se fâcher ;
- Ne pas avoir faim ;
- Etre courageux et préparé à tous les risques ;
- Faire confiance aux autres ;
- Maintenir une certaine vigilance dans le processus de négociation.

#### **V. LECONS A TIRER**

Il faut prendre en compte ces différents éléments :

- Les questions économiques ;
- Le mécontentement d'une partie par rapport à une autre ;
- La corruption ;
- Les conflits pour s'enrichir ;
- L'absence de dialogue ;
- Le rôle à jouer pour montrer que l'on défend les intérêts de tous comme une mère vis-à-vis de ses enfants;
- L'inclusion ;
- Les qualités du leadership ;
- La capacité à ne pas condamner ;
- L'importance de savoir estimer le coût d'un problème.

---

#### **■ (Texte original en Portugais)**

##### **INTRODUCAO**

No meu ponto de vista, considero este atelier de grande importancia ao proporcionar as participantes combatentes da Paz para que tenha a possibilidade de partilhar as suas experiencias na mediacao e prevencao de conflitos no terreno. Apenas a vontade de partilhar a experiencia e fundamental para evitar o reinventar da roda se considerarmos a rapida e a inadiavel missao para cada uma de nos, na reducao drastica dos conflitos no mundo e sobretudo no Continente Africano e nos nossos paises respectivos.

##### **I. REALIZACOES**

As experiencias sao diversas, como diversos sao os contextos locais em que vivem as comuindades inteiras que sofrem as consequencias dos conflitos armados e nao armados. Nestes conflitos armados e nao armados as mulheres e raparigas sao particularmente afectadas, devido ao seu sexo e a sua condicao social. Elas apesar de serem vitimas, muitas das vezes assumem um papel essencial de garante do sustento familiar, no meio do caos e da destruicao, sao particularmente activas nos movimentos pela paz ao nivel das suas comunidades, nao obstante, muitas das vezes estarem ausentes das mesas de negociacoes o que e um facto inegavel.

No caso da Guine-Bissau, um dos paises mais pobres do mundo, e conhecido dos seus problemas economicos, financeiros, politicos e sociais desde a sua independencia em 1974 e em especial nos onze meses da guerra politico-militar de 1998-1999, as mulheres continuam a assumir papeis de relevo na procura do sustento para a familia, mediacao e prevencao de

conflitos. Eis aqui algumas experiencias que serao de interesse partilhar com as distintas participantes.

a) No conflito politico-militar de 1998-1999, ao testemunhar o desespero das familias, uns sem saber o paradeiro dos outros membros da familia, a andar longas distancias com velhos, doentes e as balas a voarem, crianas a morrer por falta de alimentacao, doenca, desamparados sem tectos, por baixo da chuva, maridos ou mulheres a verem os seus parceiros feridos ou a morrer sem poder salva-los com medicamento, alimentacao, transporte ou abrigo, impulsionou uma uniao muito forte entre as tres religioes principais do pais: Musulimana, Evangelica e Catolica empenhadas em arranjar formas para que as duas partes em conflitos dialogassem a fim de reduzir o sofrimento da populacao. Por outro lado, a populacao se ajudando independentemente de raca e religiao com o pouco que havia para comer, razao pela qual nao houve campo de refugiados. As igrejas foram transformadas em dormitorias independente da religiao. Os medicos e enfermeiros trabalhavam horas sem fins para salvar vidas e os que nao eram desta profissao ajudavam com o que podiam. As mulheres no calar dos bombardeamentos iam de imediato arranjar produtos para revender, efectuar trabalhos voluntarios como distribuicao de agua e alimento aos mais necessitados, dando palavra de conforto e de esperanca. A uniao dos guineenses influenciou para que as armas se calassem e que nao houvesse uma taxa elevada de mortes.

b) Em 2000, houve problema entre as duas comunidades que vivem nas fronteiras da Guine-Bissau e do Senegal, concretamente Salikegne e Cambadju e decidiram fechar a fronteira, causando aumento substancial nos precos dos bens da primeira necessidade. Por iniciativa dos jovens de ambos as fronteiras, foi organizado o primeiro festival em Salikegne de 17 a 19 de Novembro de 2000, com intuito de se conhecerem melhor atraves da cultura. Desta primeira festival, dediciu-se que a segunda seria organizado em Cambadju, o que veio a acontecer de 1-3 de Marco de 2002. Considerando que muita das vezes os conflitos a nivel das fronteira, resultam de desniveis de desenvolvimento, a comissao organizadora presidida por minha pessoa, conseguiu promover a localidade de Cambadju. O festival foi considerado como melhor evento do ano pela RTPA. Houve participacao forte do Senegal, Guine-Conakry, Gambia e Mauritania com mais de 10,000 pessoas. Os tres dias foram animados de espectaculo, vendas de produtos locais dos paises participantes, conferencia com temas o papel das Igrejas Musulmanas e Catolicas na procura, conservacao e manutencao da paz, tendo os dois sentados lado a lado a falar aos jovens. Esta foi a parte mais emocionante do evento, vendo o Ima falar depois o Bispo a completar a sua visao e vis-versa, e o Presidente que aparece de surpresa e se instala no meio dos dois chefes religiosos e a participar tambem no debate com os jovens. Os outros temas foram: o Papel da Juventude no processo da consolidacao da Paz, Integracao Nacional e Desenvolvimento; A Mulher como actor fundamental para o desenvolvimento socio-economico e promocao da paz; Imperio de Kansala e mobilidade fronteirica das populacoes e na promocao da paz; A saude dos jovens: SIDA, Droga e Saude Reprodutiva, etc. Foi criado infraestruturas economicas e sociais, construindo 5 armazens para stokagem das mercadorias nao vendidas da feira transfronteirico de Sabado, 25 bungalows utilizados para encontro dos jovens e conhecido por Sinham Macaria e visitado por ONGs internacionais. Tem fonte, gerador de 25 KVA, escola comunitaria e criou-se uma associacao dos filhos de Cambadju que ja estao a beneficiar de formacao na sub-regiao. Este Festival Internacional para Paz e Integracao Sub-regional, provou que nao existia fronteiras. A CEDEAO institucionalizou o Festival e vai realizado novamente em Cambadju neste ano de 2006.

c) A Sociedade Civil Guineense tem assumido um papel de relevo nos momentos mais dificeis do pais, principalmente as mulheres. Houve encontros com o Presidente Koumba Iala, pedindo que assumisse o seu verdadeiro papel de pai da nacao e tambem com ECOSOC e Conselho de Seguranca das Nacoes Unidas, referente a desolucao da Assembleia pelo Presidente Koumba Iala em finais de 2002, o nao pagamento dos salarios ao funcionarios durante mais que 11 meses, adiantemente sucessivo de eleicoes, dando a conhecer a situacao dificil do pais a um dos Embaixadores da ECOSOC com a seguinte mensagem: "The situation in the country is getting worst and worst. People are dying because of deepening poverty. No nutrition, medication, public school and money circulating. Those who have the minimum income are dying also of heart attacks, high blood pressure due to family support problems. We're being drawn back to the ghetto of poverty. It's urgent that the international community provide the minimum support to national and international NGOs the based support, training and orientation to tackle this poverty of all kind - political, economic and social". E a resposta dele foi: "It is sad to hear that the already bad situation is further deteriorating. It should be different in a country with the potential of Guinea-Bissau. The international community is certainly willing to assist Guinea-

Bissau, but at the same time the President should be willing to meet some minimum standards of good governance (such as separation of powers between executive, judiciary and legislative; or an agreement on how he wants to attack poverty), and some minimum signs of democratic inclination (no harassment of opposition and of the media; a clear indication that he will guarantee free and fair elections). The point is that no such signs are coming forward, it seems that the President is mainly interested in his own political survival and that, unfortunately, makes the international community very reluctant to provide funds. The international community is not against this President, but certainly has problems with his actions. In case of serious humanitarian needs, assistance can always be made available, whatever the political situation, through UNICEF, NGO's and others, but I guess that preference will be to channel those funds through other channels than the government".

d) A 14 de Setembro de 2003, instala-se a crise, os militares assumem o poder. Tensão com o encontro com políticos e a missão da União Africana, a CEDEAO e dos políticos que levou o Representante na altura do PNUD a convidar elemento da sociedade civil para mediar a situação. A mediação conseguiu ter sucesso devido a uma pergunta dirigida aos políticos: "o papel que assumiram durante os 11 meses de conflito político-militar, onde estavam?" Esta estratégia desarmou os políticos e motivou a delegação da CEDEAO a fazer vir de imediato os três presidentes: Obasanjo, Kufor e Wade. Conseguiu-se a assinatura da carta de resignação pelo Kumba Iala, criou-se o Conselho Nacional de Transição e foi nomeado o Presidente da República de Transição resultantes da proposta da Sociedade Civil e os militares a nomeação do Primeiro Ministro;

e) Nas eleições legislativas de 2004, fez-se um trabalho sério antes, durante e depois das eleições.

Preparação pre-eleitoral: as mulheres juntamente com os homens vestidos de mulheres, lançaram uma campanha para eleições livre de violência e intimidações a 8 de Março. Conseguiram 100,000 "Assinaturas para Paz" a nível nacional, entre as quais constavam assinaturas do ex-Presidente da República Henrique Pereira Rosa e o falecido General Veríssimo Correia Seabra. Passou-se a mensagem "Eleições Pacíficas" com demonstrações públicas, distícos e via rádios.

No dia das eleições: verificou-se um atraso importante no processo de distribuição das urnas, causando a ira dos eleitores. Grupos de eleitores de três bairros de Bissau levantaram barricadas na estrada com paus, pedras e pneus, o que levou a intervenção de elementos da Brigada de Intervenção Rápida, afectos à Polícia de Ordem Pública, com espingardas metralhadoras AK-M e lança-granadas de gás lacrimogénico. Contudo, das confrontações não resultaram quaisquer vítimas por uma das activistas da sociedade civil, Macaria Barai, estar presente e conseguir persuadir as forças de intervenção a manter o sangue frio, não atirar ou apreender quem quer que seja. Depois de muitas exaltações entre a força e os populares e a mediação da Macaria, o próprio Comissário Geral da POP, acabou por ordenar calma aos seus homens que, de imediato, abandonaram o local e os populares retiraram as barricadas e fim ao distúrbio. Ao mesmo tempo, as urnas em falta acabaram de chegar as mesas de eleições. O atraso no início da votação, estendeu o período da votação até à noite e o dia seguinte. As mulheres deram alimentação e refrescos e permitiram a participação pacífica no processo eleitoral.

Pos-Eleição: as anomalias verificadas no dia das eleições levaram a contestação dos resultados pelo que estava no poder. Outras vezes houve reuniões de reflexão no seio da sociedade civil, em especial as mulheres e a Macaria e a Dra. Cadi Seidi, médica e tenente coronel, foram designadas a mediar a situação. Contactos foram estabelecidos com líderes de partidos políticos, militares e presidente da CNE. As pessoas já estavam a refugiar com medo duma nova guerra. Após assegurar garantia dos líderes de que iam aceitar os resultados pronunciados pela CNE pelo bem da nação e que não haveria nenhum tiro, as mulheres reuniram-se de novo e foram todas a rádio informar que o parto foi difícil, mas a criança nasceu e era preciso que todos se juntem para curar o bico da criança. Imediatamente depois os resultados oficiais foram divulgados sem problema ou contestação.

f) A 6 de Outubro de 2004, quando uma tentativa de golpe de Estado decapitou a cúpula das Forças Armadas, as mulheres fizeram uma marcha, a luz da vela, para exigir o fim da violência.

g) Nas eleições presidenciais de 2005, considerando a tensão que se vivia com as possíveis recandidaturas dos ex- Presidentes, General João Bernardo Vieira e Kumba Iala, nasceu uma iniciativa de cidadãos de boa vontade, iniciativa essa prontamente abraçada por uma grande número de organizações da sociedade civil. A iniciativa visava contribuir para a criação de um

clima de paz e estabilidade. Foi elaborado "Compromisso Pre-Eleitoral", uma especie de pacto de entendimento e engajamento entre todos os candidatos as eleicoes. O compromisso pretendido era que: - os candidatos aceitacao a decisao do Supremo Tribunal da Justica quanto as candidaturas as eleicoes presidenciais; - a campanha eleitoral decorra num clima de paz, fair play e respeito pela dignidade humana, evitando o uso de palavras e termos que sao contra a moralidade, dignidade e respeito pelos direitos da pessoa humana; e os resultados finais das eleicoes sejam respeitados e assumidos por todos. Todos assinaram o compromisso excepto o ex-Presidente Koumba Iala e um outro candidato. O documento foi largamento divulgado nos meios da comunicacao social e como instrumento da educacao civica.

A sociedade civil criou brigadas de PAZ nas primeiras e segundas voltas das eleicoes, como a lei nao permitia que os nacionais fossem observadores. Muitos disturbios foram impedidos com a presenca das brigadas.

## **II. DIFICULDADES ENFRENTADAS**

- Devidas e medo para aderir a uma causa;
- Com pobreza, umas participam por interesse de ganhar o sustento
- Despesas financeiras e trabalhos duros recaem sobre um determinado grupo;
- Comunicacao social nao ajudam muito;
- Lideres de partidos tem medo dos activistas virem a assumir o poder
- Condenados e criticados
- Riscos de vida
- Bloqueios na vida e actividades pessoais
- Difamacoes infundadas

## **III. COMO E QUE ESSAS DIFICULDADES FORAM ULTRAPASSADAS**

- Visao clara;
- Dominio da causa e ter argumentos fortes e claras
- Ter minimo de meios financeiros, transportes e comunicacao proprios
- Disponibilizar todo o tempo possivel enquanto nao atingir os objectivos visados;
- Tornar incansavel;
- Dar mais que receber
- Saber ouvir e ter mais que uma alternativa dependendo do contexto e pessoa;
- Nada de raivas
- Nada de fome
- Coragosa e preparar para qualquer risco
- Aceitar ser confidentes das pessoas
- Manter maior sigilo no processo de negociacao.

## **IV. LICOES A TIRAR**

- Questoes economicas;
- Desprezo de uma classe
- Corrupcao
- Conflitos para enriquecer
- Falta de dialogo
- Ser mae para todos e mostrar que estais a defender o seu interesse
- Inclusao
- Ter as qualidades de bom lider
- Defender o interesse de todos – querer o bem-estar geral de todos
- Nao condenar e saber apresentar o custo do problema

## **Expérience en COTE D'IVOIRE**

**- Par Mme Salimata Porquet,**

**Présidente de l'Organisation des Femmes d'Eburnie pour la Paix (OFEP) et du Forum international des Femmes pour la Paix, l'Egalité et le Développement (FIFEM)**

**- Par Maître Françoise Kaudjhis-Offoumou,**

**Avocate à la cour au Barreau de Côte d'Ivoire, Présidente Fondatrice de AID Afrique (Association Internationale pour la Démocratie)**

## **Première Partie :**

### **INTRODUCTION**

L'Afrique a connu et connaît encore toutes sortes de conflits (internes, intra-étatiques). Ces crises qui ont des causes politiques, économiques, sociales ou militaires, sont lourdes de conséquences pour une Afrique déjà malade de sa pauvreté et du VIH / SIDA, de la haine, la division, les violences, la famine, l'exode, etc.

Face à ces crises, les mécanismes traditionnels de prévention, de gestion et de règlements des conflits ont montré leur défaillance. La communauté internationale fait ce qu'elle peut mais intervient souvent comme un pompier face à un incendie qui a déjà pris des proportions incommensurables. Elle est parfois traitée d'être le pyromane.

**L'ONU** a créé un mécanisme de prévention, de gestion, et de règlement des conflits qui n'a pas toujours bien fonctionné, faute de moyens, bien que ces dernières années, on note sa forte implication dans la crise ivoirienne puis au Tchad.

**La CEDEAO** a pris ses responsabilités en adoptant des mesures et dispositions de gestion des conflits. Malgré l'ensemble de ces dispositions, les conflits ont continué à se développer dans la région (Sierra Leone, Guinée Bissau, Libéria, et maintenant en Côte d'Ivoire, au Tchad, et demain à qui le tour ?).

Nous pouvons donc de faire un constat d'échec des mécanismes de prévention et de règlement des conflits et surtout la présence insignifiante voire l'absence des femmes dans le processus décisionnel et aux tables de négociation. On a constaté qu'à Lomé, dans la recherche de solution à la crise ivoirienne, il n'y a eu qu'une femme à la table des négociations.

Dans la délégation à Marcoussis, aucune femme n'était parmi les signataires des accords, bien qu'il y ait eu quelques rares femmes dans certaines délégations. Mais nombre d'ONGs dont l'OFEP étaient présentes à Paris en marge de Marcoussis.

Dans le premier **Gouvernement de Réconciliation**, il y eut **6 femmes sur 40 Ministres**. Dans le gouvernement actuel, il y en a 4 sur 32 ministres. C'est donc à juste titre que l'on s'interroge sur la participation des femmes dans la **prévention et la gestion des conflits par l'intégration de la perspective genre dans le processus de paix**.

## Comment la femme peut-elle contribuer à prévenir les conflits ?

---

Pour ce faire, il faut rechercher les fondements de sa participation et les stratégies qui lui permettent de contribuer efficacement à ce processus.

### **I – LES FONDEMENTS DE LA PARTICIPATION DES FEMMES A LA PREVENTION ET A LA GESTION DES CONFLITS**

Ces fondements sont socioculturels et juridiques.

#### **A – FONDEMENTS SOCIOCULTURELS**

Ces fondements se rapportent au statut de la femme, aux traditions africaines et au fait que la femme et les enfants sont les plus grandes victimes des guerres.

##### **1. Statut de la Femme :**

La femme, considérée comme une « *force d'intégration* » à l'opposé de l'homme « *force de désintégration* », est prédisposée naturellement à jouer un rôle régulateur dans la société.

En effet, la femme, mère de plusieurs enfants de caractères différents, avec chacun sa personnalité, apprend à les aimer, à leur dire la vérité, habituée qu'elle est au droit à la différence, à la faculté de faire des concessions avec son conjoint, et donc à la tolérance ; elle doit être présente à toutes les occasions de discussion pour la paix et le pardon et en particulier avoir un comportement tolérant pour prévenir tout conflit.

Ces prédispositions procèdent donc de sa triple qualité de mère, d'épouse et de citoyenne.

##### **2. Les traditions africaines :**

Dans les sociétés Africaines, la femme joue un rôle capital. Dans les sociétés pré- coloniales, la femme exerçait, en temps de guerre, un droit humanitaire ; elle créait les liens d'alliance et favorisait la paix.

Dans les sociétés coloniales, la femme, pendant la lutte pour l'indépendance de la Côte d'Ivoire, a contribué aux mouvements de libération. Il s'agit notamment de la marche des femmes sur Grand-Bassam en 1947, pour libérer leurs époux, enfants, frères ou pères ainsi que de la grève des marchés.

Dans les années 90, les femmes ont mené le combat contre la discrimination et toutes sortes de violences. Elles ont contribué pour beaucoup à la lutte pour la démocratisation qui a abouti **le 30 Avril 1990** à l'effectivité du multipartisme en militant dans nombre d'ONGs et Associations féminines.

Aujourd'hui, elles ont été les premières, dans le cadre de l'**OFEP**, à se présenter en zone assiégée à Bouaké en janvier 2003, pour parler aux rebelles d'alors devenus forces nouvelles, en vue de rechercher des solutions à la paix.

##### **3. Les Femmes, grandes victimes des conflits :**

La femme est la cible privilégiée dans les conflits armés. Elle est la principale victime des violations des droits humains fondamentaux se traduisant par des traitements cruels, inhumains et dégradants (*viol, harcèlements qui aboutissent parfois à des grossesses non désirées et des cas de VIH/SIDA ou IST-infections sexuellement transmissibles*).

Qui l'eut cru ? La Côte d'Ivoire jadis, havre de la Paix est coupée en deux depuis la guerre du 19 septembre 2002.



Des femmes, des filles sont tuées, violées, blessées, déplacées de leurs milieux, réfugiées dans d'autres pays. De nombreuses femmes ont perdu leurs maris, leurs familles, leurs enfants, leurs commerces, leurs affaires. Les infrastructures sociales, sanitaires, scolaires administratives sont détruites. Il est essentiel que les femmes donnent de la voix, une voix égale à celle des hommes pour négocier la paix et prévenir les conflits ultérieurs.

## **B – FONDEMENTS JURIDIQUES**

### **1) Les Instruments universels**

La Déclaration Universelle des Droits de l'homme du **10 Décembre 1948** prévoit que tous les être humains naissent libres et égaux en droits et en dignité. **L'Article 1 de la résolution N° 1325** du Conseil de Sécurité des Nations Unies demande instamment aux Etats membres de faire en sorte que les femmes soient davantage représentées à tous les niveaux de prise de décisions dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux, pour la prévention, la gestion et le règlement des différends. Cette résolution traite donc de l'impact de la guerre sur les femmes et leur implication dans les résolutions des conflits et au maintien d'une Paix Durable.

#### **a) Les actes des conférences :**

Pratiquement, toutes les déclarations des conférences internationales sur les femmes **depuis Mexico 1975, Copenhague 1980, Nairobi 1985, jusqu'à New York 2000 et particulièrement Beijing 1995**, ont mis l'accent sur le rôle des femmes dans le processus de paix, l'égalité et le développement.

#### **b) Les Conventions internationales :**

La convention relative aux Droits politiques de la femme de 1952, le Pacte international relatifs aux *droits civils et politiques* de 1966, le Pacte international relatif aux *droits économiques et sociaux* de 1966 ; toutes les conventions relatives aux *droits humains* et particulièrement la convention relative à *l'élimination de toutes formes de discriminations à l'égard des femmes* de 1979 et la Déclaration de 1991 relative à *l'élimination de la violence contre les femmes*, fondent le rôle des femmes dans le processus de Paix.

### **2) Les Instruments régionaux**

#### **a) Les actes des fora régionaux :**

Les conférences régionales africaines et principalement celles de Dakar 1994 et de Addis-Abeba en 1999, ont accordé une grande importance à la participation de la femme au processus de paix dans les développements des thèmes desdites conférences.

b) **La Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1986 et son Protocole relatif aux Droits de la femme en Afrique du 11 Juillet 2003**, visent la participation des femmes à la **gestion des conflits**.

## **II – LES STRATEGIES**

Pour donner la possibilité aux femmes de participer à la prévention et à la résolution des crises qui minent l'Afrique, il faut envisager des stratégies générales et spécifiques.

## **A – STRATEGIES GENERALES :**

**1 – L'égalité de la femme et de l'homme est la condition sine qua non** de la participation des femmes à la résolution des conflits. Il y a donc lieu d'analyser la mise en œuvre du principe du quota et penser à une loi sur l'égalité de genre et la parité.

**2 – La sensibilisation aux droits de la femme**, par l'information, l'éducation, la communication et la formation de toutes et tous à tous les niveaux, pour le changement des comportements.

**3 – La responsabilisation de la femme dans tous les domaines**, afin qu'elle ait plus d'assurance et de confiance en elle-même et s'engage dans la cité pour prendre les décisions et participer efficacement, car elle constitue une force de changement, un indicateur et un critère de développement.

## **B – STRATEGIES SPECIFIQUES :**

Ces stratégies visent à conférer un rôle direct à la femme dans la prévention et la gestion des conflits et appellent des actions de médiation, de conciliation en vue de la gestion ou de la résolution du conflit ainsi que des actions concrètes à mener en période post conflictuelle.

**1 – Il s'agit donc de la mise en œuvre de la résolution 1325 d'Octobre 2000** et la ratification du Protocole à la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des femmes en Afrique de Juillet 2003, ainsi que la mise en œuvre de mécanismes nationaux et régionaux de suivi évaluation, des déclarations ou autres instruments qui ont trait aux violences faites aux femmes et surtout les violences sexuelles devenues armes de guerre.

### **2 – Des actions de médiation :**

- Les femmes doivent être associées à toutes initiatives de prévention, gestion, résolution des conflits et de maintien de la paix ;

- Leur présence doit être renforcée dans les organes mandatés de la CEDEAO, de l'UA ou de l'ONU et aux tables de négociations ;

- Elles doivent participer aux médiations et bons offices ;

- Elles doivent participer en toutes parité aux processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi évaluation des Accords de Paix pour identifier les causes et conséquences des conflits selon le Genre (déterminer leur impact sur les Femmes / Hommes, Filles et Garçons).

## **CONCLUSION**

Pour une participation efficiente de la femme au processus de Paix, il faut :

**1 – Nommer les femmes** dans les instances décisionnelles politiques, militaires et diplomatiques. Le pouvoir discrétionnaire du Chef de l'Etat devrait de plus en plus s'exprimer, se manifester dans ce sens en fonction des compétences des femmes, en intégrant une proportion significative d'enquête et d'observation sur le terrain, pour éviter le népotisme et la promotion de la médiocrité ou au rabais.

### **2 – Des actions humanitaires :**

Les femmes doivent participer aux différentes actions humanitaires car ce sont elles et leurs enfants les premiers réfugiés des guerres, les premières victimes déplacées.

En résumé, il faut investir dans les femmes, dans tous les domaines de la société et particulièrement dans la recherche et le maintien de la paix pour donner une chance à l'Afrique en général, et en particulier à la Côte d'Ivoire qui a besoin de pardon pour faire de ses ennemis ses amis afin de gérer l'après guerre par la grâce de Dieu.

### **3 – Des actions dans la gestion de l'après-guerre :**

Après la guerre, la reconstruction de l'unité nationale et de l'économie, la restauration de l'Autorité de l'Etat, la gestion des conséquences sociales de la guerre sont autant de défis à relever. Nous devons tout mettre en œuvre pour éviter le spectre de la guerre civile.

A cet effet, les femmes doivent entreprendre des campagnes de sensibilisation sur les points de rapprochement des communautés vivant en Côte d'Ivoire.

Il faut mettre en place des mécanismes pour protéger et préserver la sécurité physique des femmes et des enfants contre toutes sortes de violences.

Les enseignantes devraient dispenser des programmes d'éducation civique, démocratiques axés sur la tolérance, la paix et la sécurité pour prévenir les conflits.

Les leaders d'opinion et les autorités communautaires, les autorités administratives locales, les communautés étrangères vivant en Côte d'Ivoire, doivent être mis à contribution.

Il faut restaurer le dialogue interethnique, religieux tout en respectant le principe de la laïcité de l'Etat, interpeller les médias en cas de dérapage et en cas de méprise du Genre.

Il est évident que l'après-guerre sera une période de questionnement :

- ◆ *Comment concilier les enquêtes sur les assassinats et l'amnistie générale ?*
- ◆ *Comment réparer le préjudice subi par les victimes ou leurs ayants-droits ?*
- ◆ *Les fonctionnaires déplacés accepteront-ils de repartir dans leurs lieux de travail ?*
- ◆ *Comment rétablir l'ordre public et faire redémarrer l'Administration dans les zones assiégées et l'économie en détresse ?*
- ◆ *Comment faire renaître la confiance aux uns et aux autres ?*
- ◆ *Comment renforcer la solidarité nationale pour permettre aux femmes déplacées sans ressources, de survivre ?*
- ◆ *Comment leur trouver de l'emploi ?*
- ◆ *Comment désarmer les forces nouvelles et faire rentrer en caserne les forces loyalistes au front ; redéployer les forces de sécurité dans tout le pays ; créer une armée républicaine ?*
- ◆ *Comment convaincre les milices privées, armées de se désarmer et rentrer en famille ?*
- ◆ *Comment assurer leur réinsertion en leur trouvant un emploi ? (leur prise en charge par le DDR ?)*
- ◆ *Comment rééduquer les enfants soldats pour leur réinsertion ?*
- ◆ *Comment faire pour retrouver l'intégrité du territoire, l'Unité et l'indivisibilité de la Nation, pour la cohésion sociale ?*

Le travail à faire pour **le pardon et la réconciliation** sera très ardu et chacune, chacun de nous, devra accepter, pour y parvenir, d'avoir du remord, parce que nous sommes tous responsables à divers degrés, et accepter d'être artisan ou artisane de paix, en intégrant en lui-même la culture de paix.

C'est à ce prix que **chaque femme, chaque intellectuel africain, par sa contribution aux réponses à ces interrogations, relèvera les défis pour une relance du développement humain durable en Côte d'Ivoire** en particulier et dans les autres pays ouest-africains en crise.

---

## **Deuxième Partie :**

### **Femmes et Gouvernance endogène en Afrique de l'Ouest :**

Les Etats africains en général et ceux de l'Afrique de l'Ouest en particulier, ont mis en œuvre des programmes de réformes au cours de la **décennie 1979-1989**. L'objectif de ces programmes était le **développement humain durable**, en formant les citoyens à la saine gestion des affaires publiques.

Ce fut donc **en 1989**, en pleine crise de l'autorité et de l'ordre politique en Afrique avec des effets néfastes sur le développement économique, inquiétant les acteurs de développement, que le concept de **Gouvernance** a été exploré.

## **I – DU CONCEPT**

La **Bonne Gouvernance** a été exigée pour créer une structure, un cadre juridique où les politiques seront formulées et adoptées pour inspirer la confiance des partenaires économiques et sociaux.

La Gouvernance peut se définir comme : **la gestion impartiale, transparente, consciente, organisée et responsable des affaires publiques**, à travers la création de structures d'un régime (une série de règles) accepté comme autorité légitime, dans le but de promouvoir et de rehausser les valeurs sociales dont sont en quête les individus et les groupes, pour le renforcement de la légitimité de la sphère publique et privée.

La Gouvernance est donc un processus qui se focalise sur l'acceptation volontaire du gouverné de se soumettre à la gestion des affaires publiques. Cette définition a été donnée à l'occasion du 1<sup>er</sup> Colloque national de l'Inspection d'Etat sur la Gouvernance en Côte d'Ivoire, tenu à Yamoussoukro du **4 au 6 Février 1999**. Cette définition a été retenue par le Séminaire international de **AID-Afrique** sur « Défis de la Bonne gouvernance à : la justice, l'économie et la communication » tenu à Abidjan du **11 au 13 Février 1999**.

La Gouvernance va au-delà du gouvernement et des institutions de l'Etat. La notion permet d'appréhender la nécessité du renforcement des capacités de l'Etat et de sanctionner les violations des règles établies. **Le régime**, l'autorité légitime n'est pas seulement constitué d'acteurs politiques, mais de règles fondamentales. Ce qui permet de rechercher le degré de civisme des responsables publics ou semi-publics et leur manière d'impliquer tous les acteurs de développement, en toute confiance, au niveau de l'Etat ou au niveau de la société civile en général et des femmes ou organisations féminines en particulier. Ce sont les règles qui motivent les individus et les amènent à contribuer activement aux causes publiques, en vue de générer un capital social pour le progrès.

La Gouvernance est une forme particulièrement avancée de la démocratie, car la Démocratie est orientée vers le résultat de la Bonne Gouvernance dont les indicateurs sont :

- **la légitimité de l'autorité ;**
- **la réceptivité publique ;**
- **la responsabilité publique devant une Justice indépendante et non corruptible ;**
- **l'accès à l'information adéquate par une communication libre ;**
- **l'efficacité et la transparence de la gestion publique et privée et la lutte contre la corruption ;**
- **l'acceptation des autres acteurs publics ou privés par la participation.**

La **Gouvernance endogène** est celle qui est interne au processus, à l'intérieur du processus et produite par ledit processus. Cette Gouvernance endogène ne saurait être réelle si les femmes ouest-africaines ne sont pas intégrées au processus de développement.

## **II – DE L'INTEGRATION DES FEMMES DANS LE PROCESSUS DE GOUVERNANCE ENDOGENE**

Il est connu que le sous-développement et la misère de l'Afrique ont pour cause les conditions politiques et la gestion des affaires publiques. Les femmes ne doivent plus être résignées à attendre des « sauveurs ». Elles doivent, au-delà de la recherche de satisfaction de leurs besoins pratiques, revendiquer la prise en compte de besoins stratégiques, en acceptant d'affronter le cas échéant, les difficultés que leur intégration au processus peut causer.

Car si les femmes peuvent exister sans la démocratie ou la bonne gouvernance endogène, la démocratie ou la bonne gouvernance endogène ne peuvent exister sans la participation des femmes.

La gouvernance endogène doit d'abord être une attitude quotidienne, vécue chez soi comme la démocratie. Par exemple, la manière dont le mari traite sa femme ou la façon dont un patron traite sa collaboratrice, la manière de gérer son ménage ou son entreprise témoigne de la culture de gouvernance endogène.

Dans la gouvernance endogène, les organisations féminines doivent jouer un rôle de mobilisation et de sensibilisation des communautés de base en se mettant comme des courroies de transmission pour communiquer la demande sociale aux décideurs. C'est en jouant ce rôle qu'elles peuvent contribuer efficacement à la prévention et à la résolution des crises devant la faillite généralisée des forces politiques, à élaborer des compromis sur les règles de la compétition politique et à jouer leurs rôles respectifs dans la gestion des affaires publiques.

### ***Mais comment intégrer la femme au processus de gouvernance endogène ?***

- v La **gouvernance endogène** exige une **autorité**, la **réciprocité**, la **confiance** et la **responsabilité** dans les affaires publiques, semi-publiques ou privées en vue du progrès économique et social.
- v **La confiance** anéantit les tensions nées de l'ethnicisme, l'intégrisme, le nationalisme exagéré, l'exclusion sociale, le racisme. La confiance facilite la saine coopération.
- v **La réciprocité** qui signifie l'interaction sociale entre les acteurs politiques, crée des règles consensuelles.
- v La **responsabilité** renforce la **confiance**.
- v Les femmes ne doivent juger l'efficacité des décisions politiques que dans les solutions apportées à leurs problèmes et comment ces solutions sont mises en œuvre. Si ces solutions sont imposées sans leur participation en tant que bénéficiaires, elles ne se

sentiront pas concernées. Aussi, pour les intégrer au processus, la confiance doit être cultivée par la **participation** et la **communication**.

- v La participation des femmes est un droit humain fondamental qui a pour objectif de permettre aux femmes d'exercer un plus grand contrôle sur les ressources et un partage inévitable pour l'alternance au fur et à mesure qu'elles voudront prendre en main leur propre destinée et améliorer leurs conditions de vie.
- v De ce fait, les femmes devront participer à l'exécution des projets, depuis leur élaboration jusqu'au suivi évaluation de ces projets qui peuvent transformer leur vie. C'est de cette manière qu'elles peuvent influencer sur les politiques et programmes.
- v Les femmes devront être informées des décisions arrêtées par les élus pour faire en cas de besoin, leurs observations et éviter l'exclusion sociale qui favorise la résistance ou le boycott.
- v Par ailleurs, les femmes peuvent être **consultées** par le responsable politique ou administratif qui entend résoudre un problème.
- v Les femmes devront dans ce cas, être capables d'analyser leurs besoins et proposer des solutions à leurs problèmes, en maîtrisant les tenants et aboutissants de ces solutions ; ce qui favorise l'écoute des femmes par les responsables politiques.
- v Le cadre d'une consultation préalablement défini et accepté dans la gouvernance endogène est différent du fait de faire des doléances ou des réclamations. La participation des femmes peut résulter de leur approbation d'une décision, d'un programme.
- v Elles peuvent obtenir délégation de pouvoir pour réaliser certains programmes. Par exemple, l'entretien des routes est délégué à une organisation féminine.
- v Enfin, l'organisation de femmes peut collaborer avec le responsable administratif ou politique. La stratégie de participation s'appuie sur la communication qui doit être efficace. Cette efficacité résulte d'une information claire et utile transmise aux populations par le responsable administratif ou politique.
- v L'identification des besoins, les programmes et la définition des priorités, la recherche du budget, le suivi – évaluation doivent se faire avec les femmes auxquelles les règles et procédures de gestion et de fonctionnement des services publics doivent être expliquées.

Les organisations féminines, courroies de transmission, vont faciliter la gouvernance endogène en tenant compte, **dans la stratégie de communication**, de :

- **la nature des besoins des femmes et des priorités ;**
- **le niveau d'alphabétisation, de formation pour participer aux négociations, analyser leur situation, en trouver la cause et en rechercher la solution dans son intérêt, en luttant contre la corruption à tous les niveaux ;**
- **la mise en œuvre du genre : l'équilibre femme – homme, pauvres – riches, leurs rôles et leurs rapports sociaux économiques et culturels ;**
- **la création de réseaux locaux, nationaux et internationaux pour assurer la cohérence des stratégies du développement ;**
- **l'usage de médias appropriés ;**
- **la compréhension du but de la participation par les femmes et les responsables politiques ou administratifs pour que nul n'ignore ses droits et devoirs, les exprime et les exerce librement ;**
- **le renforcement des capacités des femmes pour faciliter leur participation à la planification et à la formulation des politiques ;**
- **des réformes juridiques et institutionnelles consensuelles autour de compromis afin que chaque partie puisse s'y soumettre volontairement avec obligation, de rendre compte de ses faits et gestes.**

## **CONCLUSION**

Les Femmes sont des acteurs dynamiques qui agissent avec efficacité, crédibilité et détermination sur le terrain. Elles contribuent à une nouvelle répartition de l'influence politique et donc à la **gouvernance endogène**.

Regroupées au sein d'ONG, la participation des femmes se déculpe et se traduit par leur contribution à la formation d'une société plus transparente où les monopoles sont désuets au profit de la multiplication des acteurs sociaux.

Ainsi, la **responsabilité** et **l'équité de genre** en vue de la parité trouvent auprès des femmes et des jeunes générations un écho plus favorable. C'est dans ce contexte que les femmes ouest-africaines peuvent jouer un rôle capital en matière de promotion et de contrôle de l'application des décisions de questions d'intérêt national.

Les Etats d'Afrique de l'Ouest, pour la réussite de leur mission, doivent faire germer la culture de la Gouvernance endogène, dans les comportements de leurs dirigeants comme dans les méthodes d'action des responsables politiques et administratifs. La **gouvernance endogène** exige **l'acceptation de la participation des femmes** qui permet **de mobiliser les ressources à tous les niveaux, d'inspirer confiance afin d'atteindre le développement humain durable**.